



Troisième Année

N° 9

Juillet 1913

Les idées et les faits

MORT DE Mgr DELAMAIRE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, décédé à Cancale, où il était en villégiature.

Le temps nous manque pour commenter comme il conviendrait cette triste nouvelle. Mgr Delamaire était, en effet, par excellence, l'évêque antimaçonn : on sait qu'il est le premier évêque de France qui ait fait figurer un programme d'études antimaçonniques dans l'enseignement de son Grand Séminaire.

Convaincu de la nécessité de la lutte antimaçonnique sur tous les terrains, Mgr Delamaire fut toute sa vie, et jusqu'à sa mort, le haut protecteur des propagateurs du culte de Saint Michel en France.

Sa mort est une perte douloureuse, non seulement pour l'Episcopat français, mais encore pour tous les amis, connus ou inconnus, de la REVUE ANTIMAÇONNIQUE.

PAROLES D'ÉVÊQUE

Nous avons dit dans notre dernier numéro que l'énergie sans cesse croissante du langage de l'Episcopat français allait rendre intenable la position des « traditeurs », ces Catholiques indignes de l'Eglise qui redoutent par-dessus tout d'avoir à affirmer leur foi. Nous avons cité les paroles de Mgr de Gibergues, évêque de Valence, et de

Mgr Marty, évêque de Montauban, qui montrent que les Catholiques devront bientôt, s'ils veulent rester dignes de ce nom, se placer résolument en dehors d'une légalité devenue purement maçonnique et systématiquement négatrice des droits de Dieu.

La déclaration que Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, a faite au Tribunal devant lequel il était poursuivi pour avoir arboré le drapeau pontifical, mérite de prendre place auprès de celles de Mgr Marty et de Mgr de Gibergues. On va voir que le successeur de Saint Hilaire ne craint pas, lui aussi, de proclamer la nécessité de la résistance à une loi injuste.

« Catholique et patriote, Evêque et Français, j'ai associé dans
« une même manifestation ces deux sentiments, et dans une occa-
« sion qui me les imposait ; car, en unissant le drapeau du Souve-
« rain Pontife à celui de la France et à celui de Jeanne d'Arc, j'ai dit
« bien haut ce que l'histoire proclame plus haut encore : que Jeanne
« d'Arc, providentiellement envoyée de Dieu pour arracher notre
« patrie au joug de l'étranger, a puisé dans sa foi le principe et la
« cause des merveilles qu'a réalisées son patriotisme ; que les Papes,
« après avoir reconnu son innocence, et l'avoir vengée des accusa-
« tions fausses et injurieuses dont elle avait été l'objet l'ont ensuite
« glorifiée, autant que créature humaine peut l'être, en la plaçant
« sur les autels.

« Et comme la mission de Jeanne d'Arc a été tout au profit de la
« France et que les Papes en ont proclamé la grandeur de la ma-
« nière la plus solennelle et la plus triomphante qui puisse être
« ici-bas, il est légitime que le drapeau du Pape et celui de la France
« mêlent leurs plis et flottent l'un auprès de l'autre dans la fête de
« Jeanne d'Arc.

« Plus d'une fois, dans sa longue histoire, notre noble patrie a
« entouré des plis de son drapeau l'étendard des Pontifes romains,
« et bien des faits attestent que l'honneur de notre grande nation
« n'en a pas été diminué.

« Il est un autre côté de l'acte du 4 mai dernier qui lui donne sa
« mesure exacte et sa vraie signification. En bannissant le drapeau
« pontifical, on veut enlever à Celui dont il rappelle le souvenir et
« son titre et ses honneurs de souverain ; on continue d'exécuter le
« plan dont la réalisation se poursuit depuis bientôt quarante ans en
« notre pays de France pour en faire un pays selon à son Dieu et à sa
« foi. CONTRE CE PLAN NOUS PROTESTERONS JUSQU'À LA PRISON, JUSQU'AU
« SANG S'IL LE FAUT.

« On ne veut plus du Pape Souverain. Mais alors voudrait-on en
« faire un sujet ? Le Pape sujet d'un monarque quelconque, ce peut
« être un rêve désiré par les puissances occultes qui mènent le monde
« à cette heure ; ce ne sera jamais une réalité. »

Nous applaudissons de tout cœur à ces belles paroles. Puissent-elles pénétrer profondément les âmes des Catholiques et leur rappeler qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et que la révolte devient légitime dès que les droits de Dieu sont menacés.

LA MÉDAILLE DE 1870

Nous apprenons avec plaisir que Mgr Lesur, protonotaire apostolique, maire de Mortiers (Aisne), vient de recevoir la médaille de 1870.

Le *Journal de l'Aisne* rappelle, à cette occasion, l'admirable conduite du jeune vicaire de Château-Thierry pendant l'année douloureuse.

M. l'abbé Lesur avait 26 ans ; dès les premiers jours des hostilités, il s'appliqua, de tout cœur de Français et d'apôtre, à utiliser son zèle. Un des premiers, il s'occupa de réunir des médicaments, de la charpie et tous les objets dont nos ambulances de campagne allaient avoir un si pressant besoin. Les terribles jours de l'invasion le trouvèrent dans ses fonctions d'aumônier international, passant ses jours et ses nuits au milieu des blessés et des malades décimés par une terrible épidémie de typhus. Son dévouement inlassable lui attira la sympathie et le respect de toute la population de Château-Thierry.

Nous adressons à Mgr Lesur, qui est des amis de la *Revue Antimaçonnique*, nos respectueuses félicitations.

L'ANTI-ANTIMAÇONNERIE

L'idée antimaçonnique, à peine connue en France il y a dix ans, y a fait des progrès immenses grâce à la propagande des Ligues qui se sont constituées pour la répandre et particulièrement de celle dont notre Revue est l'organe.

Il est peu de Français qui ne sachent aujourd'hui, au moins confusément, que la Franc-Maçonnerie est une association secrète mal-faisante, qui a organisé la persécution religieuse, l'école athée, la délation et le chambardement de nos institutions militaires. Encore quelques efforts, et, de cette notion simpliste, les Français passeront à une connaissance plus complète de la question : ils apprendront à connaître l'organisation de la Franc-Maçonnerie, ses procédés de lutte, la manière de contreminer son action. Cette éducation du public sera l'œuvre des Ligues telles que l'*Association Antimaçonnique de France* et la *Ligue Française Antimaçonnique*.

On comprend que les divers Rites maçonniques suivent avec anxiété une propagande aussi funeste à leur influence. La certitude où ils sont de succomber, s'ils n'arrivent pas à paralyser l'Antimaçonnerie, les amène à tenter les manœuvres les plus audacieuses pour semer d'obstacles notre chemin. Lors du grand mouvement antimaçonnique qui suivit, en 1884, l'Encyclique *Humanum Genus*, le procédé fut simple : on fit convertir à grand tapage le F. : Léo Taxil et on le donna pour chef aux antimaçons d'alors. Ceux d'aujourd'hui

sont plus avisés ; avertis par de multiples expériences, ils n'accepteraient pas pour chef un franc-maçon converti. Force est donc aux Loges de chercher un autre procédé.

Elles se sont arrêtées à la création de groupements, qu'on peut qualifier d'Anti-Antimaçonniques, à la tête desquels sont placés quelques fils de la Veuve, dûment revêtus du faux nez de convertis. Ces groupements, qui affectent parfois de se réclamer d'idées voisines des nôtres, font à nos Ligues une guerre sournoise, qui revêt les formes les plus imprévues. Une section antimaçonnique se crée-t-elle dans une ville ? Vite des délégués de la Société Anti-Antimaçonnique accourent de Paris et s'efforcent, par l'intimidation ou la calomnie, de décourager les concours réunis. Récemment, un de nos amis accomplissait un long voyage de propagande de Dijon à Nice, et créait des sections de notre Ligue dans les villes visitées : il était suivi à la piste par un agent maçonnique, ancien écrivain pornographe, qui s'efforçait, en visitant les antimaçons groupés sous notre drapeau, de les intimider et de les détourner de l'action commencée.

Ces groupements cauteleux sont loin d'atteindre le but qu'ils poursuivent, puisque l'*Association Antimaçonnique de France* et la *Ligue Française Antimaçonnique* ne cessent de se développer. Mais nous avons le devoir de surveiller leurs menées, au même titre que celles des Théosophes et des Boys-Scouts, et nous n'y faillissons pas. C'est ainsi que nous sommes amenés à connaître, outre beaucoup de particularités suggestives, les résultats financiers de leur gestion : ces résultats prouvent qu'il en coûte plus cher aux Loges de combattre les Ligues antimaçonniques qu'il n'en coûte aux Ligues antimaçonniques de lutter contre la Franc-Maçonnerie.

Voici, en effet, les chiffres donnés par le commissaire des comptes dans l'Assemblée générale annuelle d'un de ces groupements plus spécialement destiné à lutter contre la *Ligue Française Antimaçonnique*. L'Assemblée date du mois dernier. Le déficit, pour l'exercice qui prenait fin, s'est élevé à **26.381 fr. 40**, sur lesquels l'organe du groupement dont nous parlons a perdu, à lui seul, **16.525 fr. 30**. Le bilan, que nous avons sous les yeux, nous permet de donner ces précisions, en même temps qu'il nous révèle beaucoup d'autres choses. L'Assemblée générale a été à ce point refroidie par ces résultats qu'elle a supprimé le traitement de 6.000 francs alloué au directeur de l'organe en question.

Pus de 26.000 francs de déficit annuel : voilà ce qu'il en coûte à nos adversaires pour nous combattre ! Et il ne s'agit là que *d'un seul* des groupements constitués contre nous : il en existe, depuis de longues années déjà, au moins un autre. On voit que la Franc-Maçonnerie ne lésine pas lorsqu'il s'agit de lutter contre notre œuvre...

Faut-il que celle-ci gêne son action !

LES FEUX DE BIVOUAC

A la fin du xvi^e siècle, les Rose † Croix, dénoncés à maintes reprises par les écrivains chrétiens, étaient trop suspects au public européen pour pouvoir faire beaucoup de dupes : c'est alors qu'ils organisèrent sur un plan nouveau les corporations de maçons anglais et en tirèrent la Franc-Maçonnerie moderne, qu'ils répandirent en peu d'années sous tous les climats. L'apparente neutralité religieuse de la Franc-Maçonnerie lui permit de surprendre les concours de ceux qui se seraient méfiés des Rose † Croix, dont la haine antichrétienne était connue : des souverains, des prêtres et des dignitaires ecclésiastiques protégèrent à l'envi l'association qui préparait leur ruine.

Aujourd'hui, grâce aux travaux des antimaçons, la Franc-Maçonnerie commence à être aussi connue que pouvait l'être la Rose † Croix à l'époque de Louis XIV. Sans doute elle a sur sa devancière l'avantage d'être presque partout en possession du pouvoir ; mais pour régner qu'elle soit, elle ne s'en trouve pas moins moralement assiégée par un discrédit croissant, au point qu'elle ne recrute plus qu'une écume de politiciens arrivistes. Force lui est donc à son tour, pour répandre ses idées dans la partie saine du pays, d'avoir recours à des filiales, innocentes en apparence, mais qui pour cette raison même atteindront plus facilement les milieux qu'il s'agit de maçonner. C'est ce qui explique des créations de sociétés telles que la Ligue de l'Enseignement, qui mit trente ans à s'avouer anticatholique, ou que les Boys-Scouts, qui n'ont pas encore consenti à jeter le masque de la neutralité.

Nous avons, les premiers dans la presse française, montré ce que cachait l'entreprise des Boys-Scouts. Reproduits par certains de nos confrères, pillés effrontément par les autres, nous avons eu le plaisir de voir nos révélations provoquer dans le public catholique une salutaire émotion. L'œuvre des Boys-Scouts en aura été utilement entravée. Mais il convient de ne pas s'illusionner sur la portée des résultats obtenus. Si la grande majorité des jeunes gens catholiques a été détournée du Scoutisme, il reste aux fondateurs de l'œuvre l'immense réservoir de jeunes gens sortis de l'école laïque auxquels viennent s'ajouter beaucoup d'élèves d'écoles imprudemment adoptées par les familles catholiques, — l'École des Roches, par exemple. C'est dans cette masse que puisent les propagateurs du Scoutisme. Il n'est pas de semaine qu'une de nos sections de province ne nous signale la création d'un nouveau groupe de Boys-Scouts, dont les cadres sont presque toujours fournis par la Loge locale. Il conviendra que le prochain Congrès Antimaçonnique porte toute son attention sur ce péril grandissant, car, à moins d'un coup sérieux porté au Scoutisme, la maçonnerisation de la jeunesse française va aller grand train.

Songerait-on, après nous avoir gratifié des Boys-Scouts, à insti-

tuer aussi chez nous des Scouts-Girls, comme il en existe en Amérique? On le croirait à lire l'article suivant sur les « Feux de Bivouac », paru dans les *Documents du progrès* sous la signature de M. Rod-Broda, et reproduit dans l'*Humanité* du 24 juin dernier. Il s'agit d'un essai « d'éducation morale positive » des jeunes filles au moyen d'une société secrète féminine :

« On parla récemment au Congrès d'éducation qui s'est tenu à la Haye de ce curieux essai américain d'éducation morale positive, et on dut reconnaître que pour une fois « américain » n'était pas synonyme d'excentrique ou de paradoxal... Comme on va le voir, il s'agit, en effet, d'une institution essentiellement pratique et réaliste de conception et de forme un peu bizarres, mais louable dans son principe comme dans ses moyens.

« L'organisation des *Feux de Bivouac* se divise en sections locales, comprenant chacune plusieurs groupes. Chaque groupe réunit une vingtaine de jeunes filles de 12 à 20 ans. A la tête de chaque groupe est une *gardienne du feu*, femme d'âge mûr, particulièrement qualifiée, par sa personnalité et son caractère, pour les fonctions de directrice.

« Cette gardienne mise à part, il existe dans l'organisation trois grades : 1. *ramasseuse de bois* ; 2. *chargée de faire le feu* ; 3. *porte-flambeau*.

« Peut être admise au premier grade toute jeune fille qui, au *feu du conseil* (ainsi s'appelle une réunion mensuelle entourée d'un certain cérémonial), exprime le désir d'être reçue dans la société et promet d'observer la loi des *Feux de bivouac*, loi dont la *gardienne du feu* donne lecture à la récipiendaire qui doit la répéter phrase par phrase. Cette loi ne renferme aucune interdiction ; elle est au contraire nettement positive, ainsi qu'on en peut juger par l'énumération de ses divers articles :

« *Cherche la beauté !* tel est le premier commandement.

« *Sois serviable !* dit le second.

« Le troisième article de la loi : *Développe ton savoir !* vise moins la science livresque que les connaissances nécessaires à la femme pour s'acquitter aussi bien que possible des multiples tâches qui lui incombent. Cela, les femmes ne l'ont pas encore appris, et c'est pourquoi, dans les grandes villes, tant d'enfants vagabondent dans les rues ; c'est pourquoi aussi tant de ces petits êtres meurent par suite d'une mauvaise alimentation et du manque de soins.

« *Fais qu'on puisse compter sur toi !* déclare un autre article, c'est-à-dire : sois loyale et fidèle vis-à-vis d'autrui ainsi que de tes propres idées ; n'agis pas inconsidérément, mais, quand tu as entrepris quelque chose, va jusqu'au bout, sans te rebuter.

« *Veille à ta santé* : Si la loi des *Feux de Bivouac* insiste sur ce point, c'est moins parce que la santé est, en soi, un bien, que parce qu'elle permet de se donner avec plus d'énergie et d'enthousiasme à la mission que l'on s'est assignée.

« *Glorifie le travail !* dit le septième article. Pour beaucoup de gens, le travail est un supplice, et certains le considèrent comme une malédiction pour l'humanité. La loi des *Feux de Bivouac*

« enseigne à l'honorer et à voir en lui quelque chose de supérieur à
« la pure nécessité.

« Le dernier commandement, particulièrement solennel et impé-
« rieux, tient en ces deux mots : *Sois heureuse !* Il signifie que la
« véritable source de toute joie, ainsi que de toute beauté, est dans
« l'être lui-même, et que le bonheur est avant tout un état d'âme.

*
**

« Pour arriver au second grade, pour devenir « chargée de faire
« le feu », celle qui est « ramasseuse de bois » doit subir certaines
« épreuves dont voici les plus caractéristiques :

« 1. Préparer avec ses camarades du même grade et aider à servir
« au moins deux repas pour les réunions du « feu de bivouac » (c'est-
« à-dire acheter les vivres, les faire cuire, surveiller le feu, etc.)

« 2. Raccommoquer une paire de bas ainsi qu'un tricot et ourler
« un essuie-mains.

« 3. Tenir, au moins pendant un mois, un livre de recettes et de
« dépenses.

« 4. Dormir, au moins pendant un mois, la fenêtre ouverte ou en
« plein air.

« 5. Faire, pendant un mois, et à raison d'une demi-heure au
« moins par jour, des exercices physiques en plein air.

« 6. S'abstenir, au moins pendant un mois, de sucreries entre les
repas.

« 7. Pouvoir énumérer les principales causes de la mortalité
« infantile en été et indiquer comment cette mortalité peut être com-
« battue.

« 8. Savoir ce qu'on doit faire quand les vêtements d'une personne
« prennent feu, connaître les soins à donner aux noyés ou aux per-
« sonne prises de syncopes.

« 9. Savoir poser un bandage simple et connaître l'usage du spa-
« radrap.

10. Connaître la vie d'une femme qui a bien mérité du pays.

« Ces épreuves, dont quelques-unes peuvent paraître puériles,
« n'ont évidemment rien de particulièrement remarquable, — mais
« elles montrent dans quel sens est dirigée l'action des *Feux de*
« *Bivouac*.

« En outre, la candidate doit prouver qu'elle possède vingt « mérites
« particuliers », choisis dans les sept groupes suivants : Hygiène,
« Ménage, Travaux manuels, Organisation des *Feux de Bivouac*,
« Sciences naturelles, Commerce, Patriotisme.

« Pour être promue au grade de *porte-flambeau*, il faut posséder
« 15 autres mérites de plus...

« On voit que les *Feux de Bivouac*, auxquels peut-être les Boys-
« Scouts anglais ont servi de lointain modèle, se proposent non pas
« seulement de développer chez les jeunes filles le goût de la vie au
« grand air, ce qui serait peu de chose, mais encore et surtout de leur
« fournir, en dehors de tout système religieux, une base morale de
« vie — ce qui est considérable. »

L'aveu qui termine cet article est bon à enregistrer : le but des *Feux de Bivouac* est surtout de fournir aux jeunes filles « une base morale de vie, en dehors de tout système religieux ». C'est précisément la tendance que nous avons signalée chez les Boys-Scouts. Si l'on songe que le personnel instructeur de ces associations de jeunesse compte un grand nombre d'agents maçonniques, on achèvera de comprendre comment « l'éducation morale » reçue dans de tels milieux a pour effet d'assurer un large recrutement aux Loges et aux groupes de Libre Pensée.

LA CULTURE MORALE

Cette prétention de réunir les hommes dans la foi en une doctrine morale indépendante de toutes les religions n'est pas une chose nouvelle pour nos lecteurs. Nous leur avons fait connaître les origines du mal en leur racontant les premiers essais d'Isaac Wise, l'histoire des Sociétés de Culture Morale et les dessous de l'Américanisme et du *Sillon*. Le mouvement d'interconfessionnalisme, contre lequel Rome n'a pas cessé de fulminer l'anathème depuis vingt ans, a revêtu les formes les plus diverses, depuis le Scoutisme jusqu'au Sillonisme : toutes ces formes s'équivalent entre elles au point de vue de la nocivité ; toutes aboutiront, malgré leur hypocrisie plus ou moins tenace, à la lutte ouverte contre l'Eglise Catholique.

S'il était besoin de démontrer le caractère inéluctable de cette évolution, le Congrès du Progrès Religieux, qui vient de se tenir à Paris, suffirait à convaincre les incrédules. Ce Congrès est le sixième convoqué depuis vingt ans. Il se rattache directement, en effet, au Parlement des Religions tenu à Chicago, en 1893, et son personnel organisateur nous est bien connu : c'est la vieille équipe de la *Culture Morale*, avec, à sa tête, le pasteur Charles Wagner, le principal collaborateur de M. Paul Desjardins. Au premier rang brillaient, dans la délégation française, MM. Siegfried, Ferdinand Buisson, Frank Puaux. Théodore Reinach, le pasteur Roberty ; la délégation italienne était conduite par l'ex-abbé Romolo Murri, fondateur de la *Culture Morale* italienne ; la délégation allemande, par le pasteur Piepenring et M. Schnitzer, de la *Culture Morale* allemande. Seul, M. Marc Sangnier manquait à cette fête ; mais on sait que depuis les articles de la *Revue Antimaçonnique* il est tenu à certains ménagements...

Or les séances du Congrès (toute la presse, depuis l'*Action Française* jusqu'au *Temps*, a été d'accord pour le reconnaître) n'ont été qu'une longue déclaration de guerre à l'Eglise Catholique, considérée comme la grande force d'oppression des consciences. Le pasteur Wagner a souhaité « une bienvenue œcuménique » aux croyants

de toutes les religions, qu'ils soient « fils des vieux prophètes d'Israël, disciples de Mahomet ou de Bouddha, ou disciples du Christ de toutes dénominations » ; mais, immédiatement après, l'Eglise et Rome ont été prises à partie de telle manière et accusées de tant de crimes, historiques ou contemporains, qu'il était bien évident que la « bienvenue œcuménique » ne s'adressait pas à la confession traditionnelle qui unit les trois cinquièmes des Chrétiens.

Pour rendre moins douteuse la pensée intime des Congrèssistes, ces derniers ont tenu à inaugurer en corps un monument à l'apostat Hyacinthe Loyson. Ce sont M. Ferdinand Buisson et l'ex-abbé Romolo Murri qui ont porté la parole. Etaient présents, outre les adhérents à la *Culture Morale* cités plus haut : l'illustre F. Goblet d'Alviella, 33^e du Grand Orient de Belgique ; un délégué des Théosophes de l'Inde, le professeur Rabindranath Tagore ; un délégué du Béhaïsme, M. Jayatilika ; des représentants de toutes les sectes anticatholiques...

Qu'on se reporte maintenant par la pensée à ce Parlement des Religions de Chicago, en 1893, où les mêmes hommes, n'ayant pas encore levé le masque, acclamaient S. E. le cardinal Gibbons et Monseigneur Ireland comme présidents de leurs séances, et se couvraient ensuite d'un tel patronage pour attirer les Catholiques dans leurs filets.

L'évolution anticatholique s'affirme ici nettement préméditée. Et la prudence de Léon XIII, qui condamna, dès l'origine, les disciples de Wise et d'Adler, paraît d'essence toute providentielle.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA LOI

Nous avons, à plusieurs reprises, qualifié de Société Secrète l'organisation créée par MM. Félix Adler et Paul Desjardins, et nous avons fait, en puisant abondamment dans son Bulletin secret, la preuve qu'elle en était une.

A ce propos, sait-on que les Sociétés Secrètes, qui étaient prohibées en France par le décret du 28 juillet 1848, ont été rendues légales par la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les Associations ? C'est ce que notre ami Marc Lenoble expose dans un excellent article juridique publié par le *Soleil* :

« Les antimaçons n'ont pas été médiocrement surpris en apprenant, au début de cette année, par une insertion au *Journal officiel*, que la Franc-Maçonnerie était, désormais, une association déclarée, en conformité avec la loi sur les Associations.

« A ce propos, un antimaçon de la première heure, et des plus érudits, écrivit une belle méditation sur ce sujet fertile en leçons de toute sorte. Etrange conséquence, en effet, de cette loi de spo-

« liation qui, chassant et dépouillant d'honnêtes et d'utiles Français,
« donne un statut légal à une Société malfaisante et secrète ! Et
« l'auteur de l'article posait cette question : les sociétés secrètes
« sont-elles illégales ?

« Disons-le tout de suite : nous estimons que les sociétés secrètes
« sont légales. Mais qu'on ne cherche pas la réponse à cette question
« dans la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les Associations ; nous voulons
« dire dans *le texte de la loi*. On n'y rencontrera aucune indication.
« Mais qu'on se reporte à l'article 21 et dernier, et l'on y trouvera
« onze lois, décrets ou articles abrogés par la présente loi, sans
« autre indication que leur date ou leur numéro. Si l'on veut se
« donner la peine de vérifier les textes auxquels s'appliquent ces
« indications, on constate qu'il est fait mention, notamment, de
« l'article 13 du décret du 28 juillet 1848. Or, ce décret visait les
« clubs, et il avait été précédemment abrogé par le décret du 25
« mars 1852, *qui avait cependant laissé subsister l'article 13, dont*
« voici le texte :

*Les sociétés secrètes sont interdites. Ceux qui seront convaincus
d'avoir fait partie d'une société secrète seront punis d'une amende de
10 à 500 francs, d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et de
la privation des droits civiques d'un an à cinq ans. — Ces condamna-
tions pourront être portées au double contre les chefs ou fondateurs
desdites sociétés. Ces peines seront prononcées sans préjudice de celles
qui pourraient être encourues pour crimes ou délits prévus par les lois.*

« En résumé, sous couleur d'abroger un article du décret sur les
« clubs, on a supprimé la seule disposition qui avait été conservée
« dans ce décret, et cette disposition concernait les sociétés secrètes.

« C'est là une façon de procéder qui ne manque pas d'habileté,
« puisqu'à l'heure actuelle, nous nous livrons à des controverses
« sur un point qui devrait être lumineusement exprimé dans l'article
« premier de la loi.

« Mais que la Maçonnerie ne s'y trompe pas. Son arme ressemble
« singulièrement au sabre de M. Prudhomme. On sait que ce glaive
« servait à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre. Il
« en est de même de la loi de 1901. L'article 3, à cet égard, est de
« nature à nous donner toute satisfaction, le jour où les rôles seront
« renversés. »

Marc LENOBLE.

Nous ne saurions trop approuver cette conclusion.

Le jour où la Franc-Maçonnerie sera supprimée, — et elle le sera,
— il faut que ce soit comme association immorale et dangereuse
pour la sécurité publique.

Le Parlement de Colombie a donné au monde, à ce sujet, un
exemple qui mérite d'être suivi.

LA TERREUR MAÇONNIQUE EN TURQUIE

Les conservateurs de tous les pays sont lamentablement inférieurs, en matière de conspiration, aux hommes formés par les Loges. Ceux de Turquie viennent de le prouver une fois de plus.

Il ne nous appartient pas de faire l'apologie de l'assassinat politique : si peu intéressante que soit la victime, nous n'avons donc pas à applaudir au meurtre du grand-vizir Mahmoud Chefket pacha, que dix officiers ottomans, pour la plupart Circassiens, ont tué à coups de revolver pour venger la mort de leur compatriote Nazim pacha.

Ce qui est certain, c'est que, leur décision prise, les meurtriers avaient le moyen d'utiliser le mécontentement de l'armée turque et du peuple de Constantinople, qui supportent impatiemment le joug des francs-maçons. Le meurtre de Mahmoud Chefket pacha serait alors devenu le signal d'un mouvement de libération, qui eût certainement réussi.

Grâce à l'étroitesse de vues des vengeurs de Nazim pacha, ce meurtre n'aura été, au contraire, qu'un accident banal, sans influence sur la politique de la Turquie. Aussitôt leur victime tombée sous leurs balles, les officiers qui le tuèrent n'ont songé, en effet, qu'à se mettre en lieu sûr, au lieu d'essayer de s'emparer des pouvoirs publics à la faveur du désarroi.

Visiblement, ils avaient mal profité des leçons que leur donna le F. Enver bey, lors de la dernière révolution jeune-turque.

Remis de leur émotion, les FF. jeunes-turcs firent traquer par la police les vengeurs de Nazim et parvinrent à les capturer presque tous. On fit leur procès — à huis clos, ce qui permit à la Cour Martiale d'ajouter à leurs noms, dans la sentence de mort, les noms d'un certain nombre d'hommes politiques turcs, tout à fait étrangers à l'attentat, mais qui déplaisaient à la secte. De ce nombre furent le général Chérif pacha, heureusement pour lui absent de Constantinople, et Damad Sali pacha, gendre du sultan Abdul Hamid, qui n'eut pas le temps de fuir.

On arrêta ensuite, comme suspects, plus de cinq cents conservateurs, qui sont encore en prison.

L'exécution des douze premiers condamnés à mort a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 juin. Nous reproduisons le compte rendu qu'en a publié le maçonique *Matin*. Ces pages funèbres sont bonnes à conserver et à relire, qu'elles nous viennent de Turquie ou du Portugal. Que l'Antimaçonnerie, aujourd'hui naissante, les médite souvent et qu'elle sache se les rappeler plus tard.

« CONSTANTINOPLE, 24 juin. — *Dépêche particulière du « Matin ».*
« — J'écris ces lignes ayant encore devant les yeux l'affreux spectacle, impossible à oublier jamais.

« Je verrai toujours la place Bayazid, sous ce clair de lune coulant
« une lumière douce dans le feuillage des platanes et répandant une
« clarté sur l'horreur des douze potences, ces douze faisceaux de
« trois pieds, surmontés de petites poulies d'où pendent des
« cordes.

« Est-ce donc par la violence d'un matériel si simple que douze
« hommes vont mourir ? Elles sont là, disposées en équerre (1) der-
« rière la ligne des arbres, dressées avec une espèce de coquetterie
« effrayante.

« On tourne la tête, attiré par le bruit des détachements de troupe,
« baïonnette au canon, qui prennent position sur la place ; mais tout
« de suite c'est à ces piquets tragiques que, par une force irrésis-
« tible, on est ramené.

« C'est là que, tout à l'heure, entre ses compagnons, Damad Sali
« pacha, mari de la princesse Munir Sultane, nièce du sultan, va être
« pendu.

« Jusqu'au dernier moment, certains prétendaient la chose impos-
« sible. Ils se trompaient. L'iradé impérial parut : « Aucune
« grâce (2) ! »

« Il est trois heures. Là-bas, dans le lointain, derrière la mosquée
« Bayazid, monte une clarté. Voici l'aurore rose, et soudain, du
« minaret voisin, s'égrènent, grêles, les prières du muezzin. C'est le
« salut à l'aube.

« Tant de douceur qui descend du ciel sur cette place en armes,
« préparée pour la mort, donne une sensation déchirante.

« Alors, au même instant, à quelque cent mètres, dans la cour du
« Seraskierat, s'élève un chant plaintif. L'iman chante la prière des
« morts pour les condamnés : *Dieu est grand ! Dieu est grand ! Il n'y*
« *a qu'un seul Dieu !*

« Lentement, lentement, la mélodie s'approche. Elle vient à nous.
« Et brusquement, à la grille du Seraskierat, apparaît une blouse
« blanche. C'est le premier condamné. Il marche la tête haute, l'air
« résolu, entre quelques gendarmes.

« Quand il approche des potences, on entend le cri d'une voix
« claire :

« — *C'est Kiazim ! Kiazim qui vient mourir ! Il meurt avec joie !*
« *Kiazim meurt, mais cent, mais mille Kiazim se lèvent ! Vive la jus-*
« *tice ! A bas les francs-maçons ! A bas les tyrans !...*

« A voix haute, un officier lit, pour lui et ses compagnons, la sen-
« tence de mort. Il accuse Chérif pacha, le prince Sabah eddine,
« Damad Sali pacha. A chacun de ces noms, Kiazim s'écrie :

« — Qu'ils vivent éternellement !

« La lecture est finie ; le capitaine Kiazim saute sur un escabeau. Un
« dernier cri : *Vive la justice !* Un coup de pied dans l'escabeau. Des
« bohémiens recrutés pour cette besogne tirent la corde... Le capi-

(1) Cette disposition en équerre de potences à trois pieds montre que les francs-maçons turcs aiment le symbolisme et en mettent jusque dans la mort. C'est un goût dont il faudra aussi se souvenir.

(2) En réalité, comme le général Chérif pacha l'a établi dans le *Mécheroutiète*, les condamnations à mort ne furent pas soumises à l'approbation du Sultan. C'était plus simple...

« taine Kiazim est pendu. Son corps n'a pas un soubresaut, pas un mouvement. La tête s'incline, et c'est tout.

« Et de nouveau le chant de mort approche. Une seconde blouse blanche : c'est Damad Sali pacha. Il s'avance, calme, indifférent. Il regarde les soldats d'un oeil vague. Il monte sur l'escabeau, et s'offre à la mort, sans dire un mot.

« Et les autres viennent et voient leurs compagnons déjà pendus.

« Voici le lieutenant Topal Tevfik, qui crie : *Tevfik meurt, mais mille Tevfik lui succéderont!* Muhib bey, qui murmure : *Patrie ! Patrie !*; le lieutenant Mehmed Ali, qui dit d'une voix ironique : *Mes petits messieurs, maintenant c'est vous qui gouvernez !* Tous meurent avec courage. Le colonel Fouad bey, dégradé avant l'exécution, reste impassible.

« 4 heures. Voici le dernier, Djevad.

« 4 h. 5. Tout est fini

« Des commandements militaires. Les troupes prennent une nouvelle position.

« Voici le jour. Alors arrivent des voitures, des curieux.

« A 9 heures, la place Bayazid est noire de monde. Les douze pendus ont maintenant un visage de cire, et ce spectacle est horriblement impressionnant. »

En relisant cette page funèbre, la pensée se reporte, invinciblement, vers la scène historique qui eut lieu, entre le F. : colonel Enver bey et Nazim pacha, quelques jours avant l'assassinat de ce dernier et le coup d'Etat jeune-turc.

On se rappelle que Nazim pacha avait la preuve, par un rapport de police, de la conspiration tramée par le F. : Enver bey. Il déchira le rapport accusateur, sur la parole donnée par l'officier jeune-turc que le complot était imaginaire. « Il est habile de paraître ne rien craindre », répondit Nazim pacha à ses intimes, qui s'étonnaient de cette magnanimité.

Hélas !...

Après Nazim lui-même, les amis de Nazim paient aujourd'hui cruellement l'élégance de son geste.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





Ligue Française Antimaçonnique

CONSEIL CENTRAL

PAR décision de la Direction de la Ligue en date du 11 juillet, et pour pourvoir à une vacance remontant au 14 décembre 1912, M. le marquis de Mazan a été nommé membre du Conseil Central de la Ligue.

M. le marquis de Mazan, dont la Revue Antimaçonnique a publié, l'an dernier, une intéressante étude sur les origines de la Franc-Maçonnerie napolitaine, — est, depuis plusieurs années, le secrétaire de notre section d'Aix en Provence. Il a déployé dans ces fonctions un dévouement et une activité auxquels tous rendent hommage.

Lors du récent Congrès de Marseille, qui aboutit à la constitution de la Fédération des sections provençales, le marquis de Mazan fut élu à l'unanimité président du Conseil Antimaçonnique de Provence.

Nous lui adressons nos félicitations à l'occasion de son entrée dans le Conseil Central de la Ligue.

RAPPORTS SEMESTRIELS

Les secrétaires de sections qui n'ont point encore fait parvenir au Siège Central leur rapport sur le premier semestre de 1913 sont priés de l'envoyer sans délai. Il leur est rappelé

N'oubliez pas le service... d'avant-guerre !



— Voyons, Majesté !... nous avons tout de même obtenu que la France reste relativement vulnérable... jusqu'en 1915.

— N'importe !... Je diminue le pourboire !... Il fallait faire échouer la loi complètement !

que ce rapport doit comprendre : 1° un compte rendu sommaire des séances de la section, avec indication du chiffre des présents à chaque séance ; 2° un aperçu de la propagande antimaçonnique accomplie au dehors par la section ; 3° l'ensemble de la documentation recueillie sur les Loges de la région ; 4° les vœux et propositions de la section.

Le trésorier doit joindre à ce rapport le résumé de la situation financière du semestre et les prélèvements statutaires.

Limite extrême pour l'envoi des rapports : le 15 août.

LIBRAIRIE

Nos amis nous demandent souvent de leur indiquer de bons ouvrages de documentation antimaçonnique ou des livres de vulgarisation.

Nous leur signalons *LA RÉPUBLIQUE JUIVE*, par Charles Fleury, fort volume de 563 pages, en vente dans nos bureaux. Tout abonné ou ligueur justifiant de sa qualité peut se faire envoyer cet ouvrage au prix de 2 francs franco, au lieu de 3 fr. 50.

D'autre part, nous rappelons à nos lecteurs que le beau roman antimaçonnique de notre ami Henri Baraude, *LE GLAS DES MONARCHIES*, est en vente aux bureaux de la Ligue. Franco par la poste : 3 fr. 50.

Enfin nous recommandons à nos amis le tract *L'ÉCOLE, QUESTION DE VIE OU DE MORT*, remarquablement rédigé et orné d'une magnifique illustration de Jean Béraud. En vente dans nos bureaux : 2 fr. 50 LE CENT ; 22 fr. LE MILLE.





Institut Antimaçonnique de Paris

L'ADMINISTRATION DU GRAND ORIENT

MONSIEUR Marc Lenoble, avocat à la Cour d'appel, a fait, les 4 et 28 mai, à l'Institut Antimaçonnique de Paris, son cours sur l'administration du Grand Orient. Il a traité ce sujet complexe, ingrat et aride avec une clarté remarquable, nous enseignant qu'il ne suffit pas pour combattre l'adversaire d'être imprégné de belles idées générales, qu'il faut encore une connaissance approfondie de son organisation et de ses méthodes.

Situation légale du G. . O. .

Le conférencier commence par nous indiquer la situation légale du G. . O. ., telle qu'elle résulte de la loi de 1901 sur les associations, point mal connu sur lequel il est peut-être le premier à avoir attiré l'attention des antimaçons.

Il nous révèle à ce sujet le véritable tour de passe-passe par lequel la maçonnerie au pouvoir a fait abroger l'article 13 du décret de 1848 sur les clubs et sociétés secrètes. Cette abrogation a été clandestinement introduite dans la loi de 1901, au milieu d'une longue et fastidieuse énumération de textes abrogés. Il en résulte que la secte ne tombe plus sous le coup de la loi et pouvait en toute sécurité faire sa déclaration légale, comme elle l'a fait tout récemment. Cette consécration officielle se passe de commentaires.

L'Administration. Son prétendu caractère démocratique.

L'administration du G. O. a pour bases la Constitution votée par le Convent de 1884 et modifiée par le Convent de 1898, ainsi que le Règlement Général voté par le Convent de 1885. Ces deux bases forment un code, suivi lui-même d'une véritable jurisprudence, composée des circulaires et décisions du Conseil de l'Ordre et des Convents.

La Constitution débute par une déclaration de principes pompeux et notoirement mensongers sur la philanthropie, la morale, la solidarité, la tolérance, etc., déclaration contredite par la jurisprudence même qui figure à la fin de cette Constitution.

Nous ne pouvons entrer avec le conférencier dans le détail du fonctionnement des divers rouages de cette puissante machine : Ateliers, Convents, Conseil de l'Ordre, organisation judiciaire et relations extérieures. Retenons-en seulement quelques idées générales.

C'est d'abord l'extrême importance donnée par le rituel à la discipline et au secret maçonniques. Elle est prouvée par l'insistance toute particulière relative à ces deux points.

C'est ensuite la fiction d'après laquelle la souveraineté dans la secte est censée appartenir à l'universalité des membres. Ce régime prétendu démocratique reçoit en réalité l'impulsion de haut en bas et non de bas en haut. Une lecture attentive du Règlement Général démontre surabondamment l'importance capitale des hauts grades.

Les relations extérieures. Question de l'universalité de la secte.

L'universalité et l'unité réelles de la secte, en dépit de toutes les affirmations contraires des intéressés, peuvent se démontrer, en dehors de mille autres indices, par l'étude de l'administration maçonnique pour tout ce qui concerne les relations extérieures.

Contrairement à ce qu'affirme la Maçonnerie, les loges des pays anglo-saxons ont des rapports constants avec les loges des pays latins. On trouve des traces des relations officielles ou officieuses du G. O. de France avec les Maçonneries de toutes les rives et de tous les pays.

Contentons-nous de citer à ce point de vue deux documents qu'il suffit de rapprocher pour prendre la secte en flagrant délit de mensonge :

« Le G. O. de France n'étant en relations avec aucune puissance maçonnique allemande, aucun maçon de ces puis-

sances ne peut être affilié à une loge française. « (Conseil de l'Ordre, 6 juillet 1896, *Bulletin*, p. 122.)

Voici, d'autre part, la réponse, nullement abrogée, sur la question des FF. . . visiteurs allemands :

« Vous êtes libres de recevoir les FF. . . étrangers réguliers, scrupuleusement reconnus, parce que ce sont des FF. . . et parce que *l'article 2 de la Constitution nous recommande la propagande par tous les moyens* ; mais vous n'y êtes pas obligés, parce que le lien fédéral ne vous crée pas le devoir collectif envers les collectivités qui ont, *jusqu'à nouvel ordre*, dénoncé le lien OFFICIEL. (Conseil de l'Ordre, 14 décembre 1885, *Bulletin*, p. 794.)

Contentons-nous de cet exemple. On voit assez quel est le grand intérêt de cette étude quand on se donne la peine de la poursuivre sérieusement.

Souhaitons au savant conférencier de la compléter l'année prochaine par l'étude détaillée du rituel relatif à tous les grades. Cela est nécessaire pour avoir une idée nette de la maçonnerie telle qu'elle est, surtout si l'on prend soin d'illuminer cette connaissance par celle de l'histoire des sectes à travers les âges.

HENRY BRONGNIART.





Les dessous du "Sillon"

MAÇONNISME ET JUIVERIE

« Nous ne connaissons que trop
« les sombres officines où l'on éla-
« bore ces doctrines délétères qui ne
« devraient pas séduire des esprits
« clairvoyants. Les chefs du *Sillon*
« n'ont pu s'en défendre. » Lettre de
S. S. Pie X à l'Episcopat français,
le 25 août 1910.)

« Le 25 août 1910, une nouvelle
« Encyclique dénonce et condamne
« les doctrines du Sillonisme, erreurs
« funestes qui, atteintes par l'ana-
« thème, se cachent sous de misé-
« rables subterfuges et, vouées à la
« mort, veulent vivre encore. » (Lettre
de Mgr l'Evêque de Marseille à ses
diocésains, *Semaine de Marseille* du
15 septembre 1912.)

UN TÉMOIGNAGE

LES nécessités de la propagande, qui m'ont tenu éloigné de Paris pendant deux mois, m'ont contraint de suspendre la publication des « Dessous du Sillon ». Je prie nos fidèles lecteurs d'excuser ce retard bien involontaire. La *Revue Antimaçonnique* recommence aujourd'hui la série de ses révélations. Elles se succéderont de mois en mois, apportant la preuve des relations secrètes de Marc Sangnier avec la Société maçonnique de la Rose-Croix et avec la Société Théosophique de France. Avant d'aborder ce terrain, nous clôturerons aujourd'hui, par un témoignage définitif, l'histoire des rapports de

Marc Sangnier avec la société secrète juive internationale que fut l'*Union pour l'Action morale*.

On se rappelle dans quels termes la question s'est posée. Nous avons raconté, avec toutes les preuves documentaires à l'appui, comment le rabbin Isaac Wise (le « pape juif », comme on l'appelle en Amérique) fonda vers 1845, aux Etats-Unis, le *Judaïsme libéral*. Ce mouvement doctrinal était destiné, de l'aveu même de ses adeptes, à pénétrer les diverses confessions chrétiennes et à les amener à une fusion générale dans le Judaïsme élargi. Le moyen de pénétration était une collaboration intime des Juifs, des Protestants et des Catholiques à des œuvres sociales et morales, *aconfessionnelles* par principe. Le point d'arrivée était la substitution d'une morale nouvelle, purement areligieuse et fondée sur le bien social, aux dogmes religieux, réputés démodés.

Toujours en fournissant la preuve documentaire de chacune de nos affirmations, nous avons établi comment du Judaïsme libéral sortirent le Parlement des Religions de Chicago, en 1893, et l'Américanisme, — l'un et l'autre condamnés par Léon XIII avec la vigueur que l'on sait. Nous avons ensuite montré à l'œuvre le plus illustre des fils spirituels d'Isaac Wise, le juif Félix Adler. Nous l'avons vu fonder à New-York un Comité Directeur, composé de douze Hébreux, et constituer, en Amérique et en Europe, sous le contrôle de ce Comité Directeur, la forte organisation secrète des *Sociétés de Culture morale* — chargées de répandre, parmi les Catholiques, le principe des œuvres *aconfessionnelles*, et de provoquer la révolte contre Rome sous couleur de tolérance nécessaire et d'aspirations démocratiques.

Laissant de côté, pour le moment, les sections étrangères de cette dangereuse association (auxquelles on doit l'abbé Daëns, en Belgique, la Ligue contre l'Index, en Allemagne, et l'abbé Romolo Murri, en Italie), nous nous sommes plus spécialement attachés à sa section française, l'*Union pour l'Action morale*, fondée en 1892 par un ami du juif Adler, M. Paul Desjardins. Nous avons tiré cette section des ténèbres prudentes dont elle s'enveloppait, et, pour décourager par avance les dénégations si l'envie venait de nous en opposer, nous avons puisé à pleines mains dans les procès-verbaux SECRETS de l'*Union pour l'Action morale* et nous

avons reproduit, avec un luxe de références précises, des pages entières de son Bulletin SECRET (1).

Ceux dont nous mettions ainsi le rôle en lumière n'ont eu d'autre ressource que le silence, et le chef de l'*Union pour l'Action morale*, M. Paul Desjardins, à qui nos articles ont été communiqués, s'est tenu plus obstinément que personne devant cette publication de documents qu'il croyait enfouis à jamais dans des archives secrètes. Il avait, d'ailleurs, pour se taire, une autre raison que l'impossibilité de nier : s'il jouait, il y a vingt ans, le rôle d'un ami de l'Eglise Romaine, s'il se couvrait alors pour la trahir d'un prétendu mandat pontifical, l'ancien professeur à Stanislas a depuis lors jeté le masque. C'est ouvertement qu'il combat désormais le Catholicisme. Il n'a donc plus besoin de sauver la face.

Tout autre est la situation de Marc Sangnier et tout autre devait, partant, être son attitude.

L'ancien chef du *Sillon*, le directeur de la *★ Démocratie ★*, a pu être condamné par le Pape ; une équivoque soumission lui a permis d'esquiver les effets de cette condamnation. Il est demeuré campé au milieu des Catholiques et continue à se prétendre meilleur catholique qu'eux. Il tient à jouer le plus longtemps possible, dans les milices de Rome, le joli rôle que jouèrent Dreyfus en France et le colonel Redl en Autriche. Pour cela, il lui faut absolument garder façade orthodoxe.

Or, nous avons établi, preuves en main, que Marc Sangnier a été, au Collège Stanislas, l'élève de prédilection de M. Paul Desjardins ; que ce dernier a inspiré l'apostolat du jeune orateur parmi ses camarades catholiques ; qu'il lui a fourni jusqu'aux formules favorites de ses discours. Nous avons montré M. Paul Desjardins faisant mettre à la disposition de l'élève Sangnier la Crypte, qui allait donner son nom à la première association sangniériste, alors que la direction du Collège elle-même « ignorait de quoi il s'agissait (2) ». Nous avons prouvé — par des textes que les Sillon-

(1) Voir particulièrement le numéro de la *Revue Antimaçonnique* de janvier-février-mars 1913.

(2) M. Marc Sangnier, revue *la Crypte*, année 1898, p. 186 : « Je me souviens de cette première réunion de la Crypte de notre Collège ; pêle-mêle, des élèves un peu de toutes les classes, ne sachant pas pourquoi ils étaient ainsi convoqués, et le Censeur mêlé à eux, ignorant lui aussi ce qu'on allait faire, mais confiant tout de même. »

nistes croyaient depuis longtemps oubliés — que cette collaboration de M. Paul Desjardins aux premiers pas de l'œuvre sillonniste s'est prolongée jusqu'à ce que l'enfant fût assez fort pour marcher sans lisières (3). Nous avons affirmé, enfin, que le Maître avait fini par être assez satisfait de son élève pour ouvrir à Marc Sangnier les portes de l'association secrète où il réunissait ses disciples de choix.

Marc Sangnier ne pouvait laisser produire ces démonstrations révélatrices sans nier, protester et se débattre, — à peine de voir bien compromis le rôle qu'il joue au milieu du Catholicisme. Devant des accusations aussi précises, nous faire couvrir d'injures par son Hoog ne suffisait plus, en effet : il fallait tenter, au moins, un simulacre de justification.

C'est ce qui explique les lignes suivantes parues dans la ** Démocratie ** du 10 mai dernier :

Dans le dernier numéro de sa revue, Vadécord (4) ne peut dissimuler un dépit furieux sous des airs de triomphateur. Nous n'avons rien dit, donc nous sommes confondus. Raisonnement encore plus absurde, à coup sûr, que misérable.

Et nos calomniateurs (5) de répéter avec rage leurs infâmes accusateurs, « à savoir — je cite textuellement — que le Sillon (c'est ainsi qu'ils désignent la *Démocratie*) est originellement une création juive, qu'il entretient actuellement des relations secrètes avec la Franc-Maçonnerie occultiste, et que M. Marc Sangnier est un agent provocateur au sein du catholicisme ».

Je supplie nos amis de ne pas s'indigner devant un tel accès de fureur calomniatrice. Cela n'en vaut décidément pas la peine. S'indigner contre quelqu'un, c'est encore le tenir pour un homme capable de bon sens, capable d'un sentiment d'honneur. Or n'appa-

(3) M. Etienne Isabelle, directeur de *la Crypte*, *ibid.*, année 1898, p. 54 : « M. Paul Desjardins est l'un des vieux amis de *la Crypte*. »

Le Sillon, du 25 mars 1901 : « M. Desjardins est et reste un vieil ami « du Sillon, et les plus anciens parmi nous gardent un souvenir reconnaissant au digne fils intellectuel de Tolstoï qui voulut bien nous parler à *la Crypte*, notre premier berceau. »

(4) C'est sous ce sobriquet qu'on désigne, à la ** Démocratie **, l'auteur des *Dessous du « Sillon »*. Allusion, qui veut être spirituelle, aux « fiches » que nous sommes supposés collectionner sur les Sillonnistes. On a l'esprit qu'on peut...

(5) C'est « accusateurs » qu'il faut lire. Est « calomniateur » celui qui porte atteinte à la réputation de quelqu'un par des imputations fausses. Or nous avons jusqu'ici administré la preuve de toutes nos affirmations. Donc nous ne sommes pas des calomniateurs.

rait-il pas, de toute évidence, que nous sommes ici en présence de gens chez qui nous l'indiquions tout à l'heure — une mauvaise foi persistante a fini par étouffer tout sens commun ?...

Ce qui est, au reste, le plus comique, c'est que Vadécard prétend avoir fourni des preuves. Ses « preuves, » je vous en ai déjà donné un échantillon dans *la Démocratie* du 27 décembre 1912. Le *Sillon* aurait été fondé vers 1845 en Amérique par un Juif qui s'appelle Isaac Wise. A propos de cette fondation, Vadécard nous parle d'un rabbin Silvermann, d'un pasteur Cobb, d'un M. Félix Adler (de grâce, qu'est-ce que tous ces gens d'Amérique ?) (6) — et puis de Méthodistes, de Baptistes, de Musulmans, de Bouddhistes, et puis d'un Isaac Scheldon (et celui-là, d'où sort-il ?), — et puis du cardinal Gibbons, de Mgr Ireland, du Pape Léon XIII. Et tous ces noms se mêlent dans une épouvantable cacophonie qui tend à démontrer que le *Sillon* et *la Démocratie* sont les filiales de *Sociétés de Culture morale*, américaines et juives, introduites en France par M. Adler — déjà nommé — et M. Paul Desjardins (7).

Pour ce qui est de cet illustre M. Adler, Marc Sangnier ne le connaît même pas de nom (8). Quant à M. Paul Desjardins, comment l'eût-il ignoré, puisque M. Desjardins était professeur à Stanislas quand Marc Sangnier y faisait ses études ? Nous ajouterons même très volontiers que notre ami considérait M. Paul Desjardins comme un homme de haute valeur (9).

Et puis après ?... M. Paul Desjardins a fondé *l'Union pour l'Action morale* et Marc Sangnier la *Crypte*. Mais nul lien n'existait entre ces deux œuvres. M. Paul Desjardins n'a jamais collaboré,

(6) Ce sont les Maîtres de votre Maître, mon pauvre Hoog. Reniez-les, puisque c'est la consigne ; mais, ce faisant, ne les malmenez pas ! Vous risqueriez de vous faire mettre à pied pour votre irrévérence, comme cela faillit vous arriver en 1910, dans certaine circonstance que vous n'avez pas oubliée, n'est-ce pas ?... Nous sommes en possession de la lettre d'excuses plates que Sangnier vous força à écrire, en cette circonstance, à un « ennemi figuré » dont vous ne soupçonnerez pas les véritables rapports avec votre patron.

(7) J'ai résumé des cinquante pages de documentation que nous avons déjà publiées sur ce sujet... Marc Sangnier s'étant refusé à nous laisser user de notre droit de réponse dans les colonnes de la *★ Démocratie ★*, les lecteurs de cette dernière ne connaîtront jamais les origines juives du *Sillon* que par la parodie qu'on vient de lire ! Aussi ne saurions-nous trop conseiller à nos amis de faire lire nos articles de la *Revue Antimaçonnique* aux Sillonnistes de leur connaissance. Beaucoup de ces braves gens sont de bonne foi, et quelques-uns déjà — qui ont eu occasion de nous lire — commencent à ouvrir les yeux sur l'apôtre Marc.

(8) On en parlait, pourtant, presque à chaque séance de *l'Union pour l'Action morale*, où siégea M. Sangnier.

(9) La reconnaissance de l'élève est la récompense du maître.

ni de près ni de loin, à la direction de la *Crypte* (10) — encore moins à celle du *Sillon* ou de la *Démocratie* — ET MARC SANGNIER N'A JAMAIS FAIT PARTIE DE L'*Union pour l'Action morale*, AUX CONFÉRENCES DE LAQUELLE IL N'A MÊME JAMAIS ASSISTÉ.

Enfin, voici la dénégation lâchée !...

Nous tenons nos drôles par les oreilles et nous ne les lâcherons pas.

Marc Sangnier n'a « même jamais assisté aux conférences » de la « ténébreuse officine » Desjardins ?... Admirez-vous la hardiesse de cette formule ? La * *Démocratie* * ne peut plus douter que certains documents provenant de l'*Union pour l'Action morale* soient tombés entre nos mains. Par conséquent, il est très probable que nous avons la preuve documentaire de l'inscription de Marc Sangnier sur les registres de la société secrète. Oui, mais si elle vient à être produite, on peut toujours alléguer que Marc Sangnier a ignoré cette inscription, qu'elle a dû être le fait d'un adepte trop zélé, en un mot qu'il n'en est pas responsable. Voilà une porte de retraite ouverte en cas de publication du document accusateur : donc la * *Démocratie* * peut nier — et elle le fait carrément...

Il y a bien, il est vrai, l'éventualité d'un témoignage attestant que Marc Sangnier n'a pas été un adhérent fictif de l'*Union pour l'Action morale* ; qu'il en a fréquenté le local ; qu'il a assisté aux séances de petit Comité qui se tenaient, le dimanche matin, autour de la grande table du Siège social, impasse Ronsin. Mais quelle vraisemblance y a-t-il qu'un témoignage puisse être produit, sur ce point, par la *Revue Antimaçonnique* ?... Les faits sont vieux de vingt ans, et il faudrait qu'un membre de l'*Union pour l'Action morale* en ayant fait partie à cette époque se dressât en accusateur. Or l'*Union pour l'Action morale* s'entendait à trier ses membres et elle leur rappelait à chaque instant l'obligation du secret absolu : « Nous laissons à nos amis la responsabilité du tort que ferait à notre action la divulgation imprudente », disait son Bulletin secret. Même après vingt ans, ceux qui faisaient alors partie de la « ténébreuse officine » sauront se taire. Donc... on peut nier — et la * *Démocratie* * de nier

(10) Voir ci-dessus, à la note 3, les aveux des revues *la Crypte* et le *Sillon*, qui établissent formellement le contraire.

hardiment : « Marc Sangnier », dit-elle, « n'a même jamais assisté aux conférences de l'*Union pour l'Action morale* ».

Hélas ! paroles imprudentes !... La * *Démocratie* * eût mieux fait d'opposer un silence absolu aux accusations que nous portions et de continuer à notre égard son monotone chapelet d'injures. En voulant, pour la première fois, relever une de nos affirmations et discuter un fait précis, elle nous fournit l'occasion d'accabler son Directeur par un témoignage décisif : celui d'un ancien membre de l'*Union pour l'Action morale* qui en faisait précisément partie à l'époque où Marc Sangnier y fréquenta.

Ce membre n'est autre que M. Maurice Pujo, qui fut, il y a vingt ans, des amis de M. Paul Desjardins, mais qui quitta l'*Union pour l'Action morale* au moment de l'Affaire Dreyfus.

On peut ne pas partager les convictions de M. Maurice Pujo ; nous-même sommes séparé de lui par des divergences de détail au point de vue politique et par un abîme au point de vue religieux ; mais nul n'a jamais mis en doute sa haute loyauté et son absolue franchise. Or nous savions que, vers 1896, M. Maurice Pujo avait dû se rencontrer, aux séances de l'*Union pour l'Action morale*, avec Marc Sangnier, que M. Paul Desjardins avait, vers cette époque, introduit dans son cénacle. En présence de l'audacieuse dénégation de la * *Démocratie* *, nous avons prié un ami commun, habitant Versailles, de voir M. Maurice Pujo (que nous ne connaissons pas personnellement) et de lui demander confirmation de la présence de Marc Sangnier à l'*Union pour l'Action morale* — présence que nous connaissions déjà par une autre voie.

M. Maurice Pujo n'a fait aucune difficulté pour confirmer ce que nous savions déjà. Voici, d'ailleurs, la lettre qui nous a été adressée par l'ami commun dont nous parlons :

Versailles, vendredi (30 mai 1913).

Mon cher ami,

J'ai vu hier Pujo, trop tard (à 7 h. 1/2) pour pouvoir vous rapporter immédiatement notre conversation.

Il se souvient très bien qu'un dimanche matin, de 10 heures à midi, Sangnier, polytechnicien, se trouvait à l'UNION POUR L'ACTION MORALE.

Les assistants, réunis à leur coutume autour d'une table, ne purent placer deux mots, Sangnier ayant pris le crachoir et ne l'ayant plus lâché.

Bien à vous,

N...

En affirmant que Marc Sangnier, d'abord agent inconscient de M Paul Desjardins, avait été en 1896 introduit par ce dernier dans l'*Action morale*, mais en nous abstenant de donner la preuve de notre affirmation, nous savions que le directeur du *Sillon*-* *Démocratie* * nous croirait démuné, et que sa franchise naturelle le porterait à nier la vérité... Il l'a fait sans hésiter ! Le pauvre diable ne s'attendait pas à ce coup de massue.

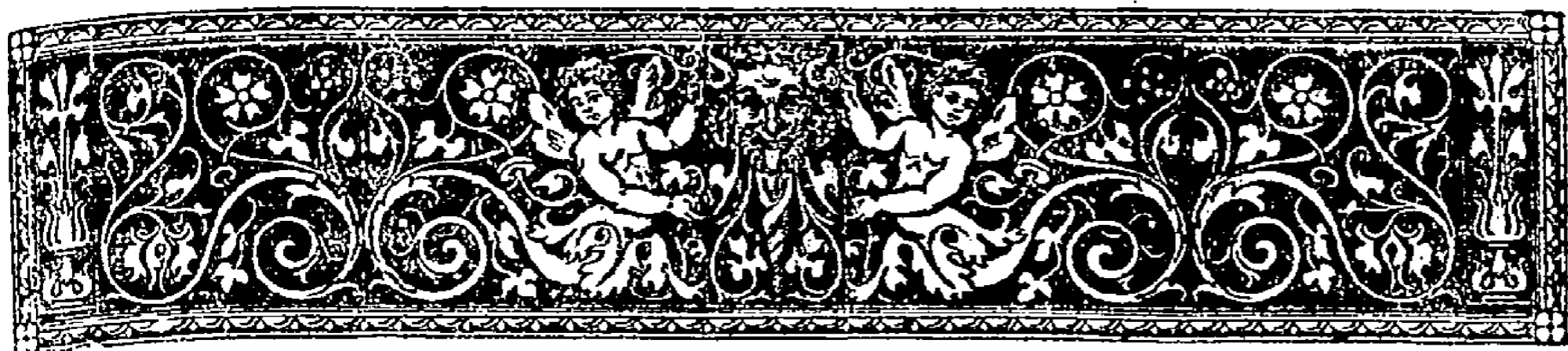
Donc, voilà un point réglé. Marc Sangnier niait avoir fait partie de la section française de la société secrète internationale fondée par le juif Adler ; il niait avoir assisté même aux conférences organisées sous le patronage de cette société. Or Marc Sangnier a fait mieux que d'aller, en auditeur, à des conférences : il a fréquenté le repaire de l'impasse Ronsin, où se tramaient, en petit Comité, les pires complots contre l'Eglise ; il y a pris la parole, et avec une telle abondance que les collaborateurs de M. Paul Desjardins paraissent même avoir trouvé que, s'il parlait bien, il parlait trop.

Le directeur de la * *Démocratie* * se tirera comme il pourra du mauvais pas où le met son mensonge.

Quant à nous, ayant établi les origines juives du *Sillon*, nous allons maintenant étudier les diverses influences maçonniques qui se sont manifestées dans son sein.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





La Franc-Maçonnerie en Syrie

1912-1913

Les lecteurs de la *Revue Antimaçonnique* se rappellent le rapport qui fut présenté au Congrès International de novembre 1911 par M. Béchara El-Khoury, représentant le Parti Catholique Syrien... Qu'a fait la F. M. en Syrie depuis cette époque ? Qu'a-t-on fait contre elle ? C'est ce que j'essaierai d'esquisser rapidement, heureux de signaler à cette occasion la part active prise par l'Eglise grecque malchite dans la lutte pour la Foi et la Vérité, et très particulièrement l'action énergique de l'excellent évêque de Zahlèh, Mgr Cyrille Moghabheb.

§ I. — *L'action maçonnique.*

La ferveur des maç. semble un peu refroidie, et leur action anticléricale fut cette année moins vive et moins bruyante. Exaspérés par l'échec du *Jui/ Errant* à Beyrouth, ils tentèrent d'installer leurs tréteaux à Djezzin, gros village du Liban, où ils tâchèrent d'intéresser les Maronites à je ne sais quelle farce anticléricale, entrecoupée de diatribes contre les prêtres, contre les jésuites, contre tous ceux qui ont découvert le pot aux roses maç. (j'allais dire le pot aux rose... croix !). L'échec fut complet, et un rapport sévère fut adressé par les chrétiens du village à M. le Consul de France, protecteur officiel des intérêts catholiques... Bref, les FF. se taisent et se terrent, devinant

peut-être que le mal, comme le bien, ne fait pas de bruit, et que le bruit ne fait pas de mal. Ils font donc le mal sans bruit, enveloppant l'enfance, s'insinuant dans les couvents de moines, et tâchant d'entrer dans l'Eglise par l'entre-baillement ou les trous de la porte...

Ils enveloppent l'enfance. Je veux dire que la Mission laïque et maç. continue son œuvre. Au bruyant et cassant M. X... a succédé à la direction M. Z..., un neutre douceâtre, très homme du monde, qui s'enchaîne peu à peu les sympathies des tièdes ou des indifférents... Au reste, l'enseignement reste aussi anticlérical qu'auparavant : le manuel de Payot sert de catéchisme ; tel livre de lecture à l'usage des plus petits encense Voltaire et Rousseau, ces *saints* de la Maç. ; et enfin le jeton maçonnique était encore distribué aux enfants en octobre 1911, comme « médaille miraculeuse » ; on y ajoutait une médaille de Victor Hugo, cet autre saint de l'école nouvelle. Et voilà une religion complète !...

Que cette morale ultra-moderne s'épanouisse en fruits d'une immortalité... antique, c'est ce que je prouverai par deux faits publics et certains : un journal de Beyrouth ayant rapporté, en 1910, une anecdote scandaleuse sur la Mission laïque, les parents d'un enfant incriminé durent acheter tous les exemplaires du numéro dénonciateur. Enfin pendant tout le temps que M. X... fut directeur, — et j'ignore si son successeur a changé quelque chose à cet étrange état de chose, — les pensionnaires, en qui on voulait former sans doute le sens de la responsabilité personnelle, étaient laissés la nuit sans surveillance effective. Pauvres enfants ! nous étonnerons-nous qu'ils braillent à pleine voix sous les fenêtres des jésuites, et sous... l'œil paternel de leurs maîtres cette parole qu'ils croient spirituelle :

Je suis *crétin*, voilà ma gloire,
Mon espérance et mon soutien...

L'aurions-nous jamais osé dire, ni seulement pensé, s'ils ne l'avaient chanté !...

Quoi qu'il en soit, le *crétinisme* maç. prospère, puisqu'il essaime, et que deux petits pensionnats, « libérés de toute superstition », viennent de s'ouvrir à Choueïs et à Bikfaya, en face des écoles catholiques rivales, pour *crétiniser* le Liban catholique...

J'ai dit secondement que la Loge s'accote au couvent, que les FF. montrent patte blanche aux grilles des « Abounas » inquiets et naïfs, reçoivent paternellement les plaintes des mécontents et enchâssent avec dévotion leur prose bilieuse dans les journaux de la secte. Depuis deux ans, en effet, une Réforme ordonnée par le Saint-Père est entreprise dans les couvents du Liban par une commission de Visiteurs apostoliques, dont le président est Mgr Giannini, le délégué latin

siégeant à Beyrouth. On conçoit que cette réforme ait troublé dans leur quiétude certains religieux en marge de la règle et du cloître... Le F. : M. :., bien connu en Syrie, déjà nommé et sifflé dans notre rapport de 1911, le F. :. *Naïm Labaki* s'est fait, dans son journal *Al-Menakir*, le protecteur des réfractaires ; il a inséré plusieurs articles insolents de moines anonymes, tant enfin que Mgr Giannini, par une constitution officielle publiée en français et en arabe dans le *Béehir*, a fulminé l'excommunication contre les rédacteurs du *Al-Menakir*, et la défense à tout religieux de lire cet organe de révolte et de division.

Enfin, s'ils sont chassés des couvents, les F. :. M. :. essaient de conquérir l'Eglise, de s'y couler par les entre-bâillements de la porte ; et s'ils la trouvent fermée, ils tenteront de la forcer, dussent-ils faire bélier d'un cercueil. Je m'explique...

On ne vit pas plus sans l'Eglise en Orient qu'on ne vit ailleurs sans maison et sans patrie. L'Eglise est au chrétien ottoman la demeure et la nation. Et l'état civil du Syrien maronite, ou grec, catholique ou orthodoxe est l'état de sa vie religieuse : actes de baptême, de mariage, de décès sont dressés par le prêtre de son Eglise ; être excommunié de son Eglise, c'est être exilé de sa « nation ». On conçoit donc que la tactique maçonnique soit différente en Orient et en Occident. Un F. :. meurt dans la Seine ou dans l'Yonne : drapeau rouge au vent et tabliers au ventre, les F. :. défilent derrière le cercueil couvert d'immortelles et narguent en passant la Croix et le curé, dont ils sont bien aises de se passer ! En Orient, un F. :. expire : il faudra imposer son cercueil à l'Eglise, et « obliger » le clergé à « marcher ». C'est ce qui se passait à Zahléh, dans le Liban, il y a à peu près un an. Le vénérable de la Loge de Zahléh, un M. N***, grec-catholique de rite, étant mort, les FF. :., d'accord avec la famille, réclament les obsèques religieuses. Mgr Moghabghab, fidèle à ses anciennes défenses, interdit sous les peines les plus sévères à tous les prêtres de son éparchie de donner les prières de l'Eglise au F. :. mort impénitent. Les F. :. frappent à toute porte, et, pour 500 francs, déterrent enfin un prêtre qui se « forme la conscience » et consentira à faire au domicile du mort je ne sais que simulacre de cérémonie religieuse. Il allait commencer quand de robustes jeunes gens surgissent et, de force, imposent au malheureux prêtre l'obéissance à l'Evêque et à son interdit. Furieux de honte, les FF. :. se tournent alors vers l'Eglise orthodoxe : sans vergogne, l'évêque S***, un des leurs, ouvrit les portes toutes grandes et ne rougit pas de bénir le cercueil d'un catholique excommunié jusque dans la tombe...

J'ai dit l'évêque S*** « un des leurs ». En effet, ce prélat a été vu, en habit laïque, à une « tenue » de la Loge de Zahléh. Comment en rougirait-il, alors que le Patriarche orthodoxe de Damas l'invitait, lui,

évêque de Zahlèh, ainsi que son collègue de Homs, à présider à Damas, en grande pompe, les funérailles d'un riche orthodoxe franc-maçon, M. Louis G^{***}, tandis que les FF. . . conduisaient le deuil en sautoir et en tablier !... Qui aurait jamais pensé qu'un jour se marieraient à la vénérable liturgie des Chrysostome et des Basile les grotesques simagrées de l'Acacia ?...

Pour nous, nous ne nous étonnons aucunement que l'Eglise orthodoxe ait déposé ses sévérités et ses défiances, bien plus, ait quelques gracieuses condescendances envers la grande Ennemie de l'Eglise Romaine..., la Maçonnerie (1). Bien plus, si l'on considère la constitution presque démocratique des Eglises autocéphales, et la prépondérance des laïques dans les conseils d'élection ou d'administration, il est facile de supposer les basses complaisances où peuvent s'abaisser des prêtres ambitieux et intelligents, mais sans instruction, sans piété et souvent sans mœurs. Comme le modernisme allemand est en train de dissoudre la foi orthodoxe (2), les intrigues des comités secrets pervertiront la hiérarchie, et la branche morte tombera de tout son poids, sans que le grand arbre catholique en perde une seule goutte de sève...

On a voulu accuser certains prélats catholiques d'avoir donné leur nom à la F. . . M. . . Mais nous n'avons aucune preuve d'un fait aussi grave, et il semble, grâce à Dieu, que les élections des prélats orientaux des rites catholiques se soient faites jusqu'ici sous des inspirations désintéressées et surnaturelles. Enfin, nous avons vu le cas d'un évêque excommuniant officiellement tel prêtre, F. . . M. . . notoire, bien loin de tolérer le scandale trois fois odieux d'un moine en rupture publique de clôture, F. . . M. . . avéré, et directeur d'un journal anticlérical.

Cet évêque énergique est Mgr Moghabghab. Et ainsi sommes-nous amenés, en citant un des chefs les plus courageux de l'armée catholique, à parler plus au long de l'action antimaçonnique.

§ II. — L'action antimaçonnique.

Deux hommes sont, en effet, à la tête du mouvement antimaçonnique. L'un est ce même Mgr Moghabghab, l'évêque grec-melchite de Zahlèh ; l'autre le P. Louis Cheïkho, S. J., de l'Université Saint-Joseph ; l'un par l'autorité épiscopale, l'autre par la presse, tous les deux avec une foi profonde et un courage toujours en alerte, mènent

(1) Un intéressant article de M. Nésiotés, dans les *Echos d'Orient* de juillet-août 1912, sur la F. . . M. . . et l'Eglise grecque, montre comment la hiérarchie orthodoxe est allée de la sévérité à la complaisance.

(2) Des livres de Harnack ont été trouvés comme *Manuels* (!) dans les mains d'étudiants en théologie orthodoxe.

l'armée du Bien contre la Secte et font reculer en désordre les lignes de celle-ci.

Une victoire décisive a été emportée par Monseigneur de Zahlèh et l'a récompensé de ses longues années de combat. Zahlèh est la ville la plus importante du Liban. Les F.F. y sont légion; tous ont été affiliés aux sociétés secrètes en Australie ou en Amérique. Rentrés dans leur patrie, les émigrants prétendent aussi rentrer à l'Eglise. Mais quoi ? Nul ne peut servir deux maîtres, Le Christ et Bélial. Les prêtres refusèrent l'absolution. *Inde irae...* Mais Monseigneur soutint son clergé avec fermeté et condamna solennellement la F.F. M.F.

Les sectaires reprochèrent au prélat son intransigeance, alléguant la prétendue faveur, ou à tout le moins la tolérance des autres évêques du même rite. Monseigneur de Zahlèh prit les plaignants au mot, et adressa une sorte de referendum à tous les prélats du rite grec-catholique; et tous, moins trois, envoyèrent à leur collègue de Zahlèh leur pleine adhésion aux condamnations promulguées.

Il serait à souhaiter que tous les prélats du Liban aient tous, et en toute circonstance, une attitude aussi franchement résistante...

Le P. Louis Cheïkho, déjà connu par son ouvrage si documenté de la F.F. M.F., continue sa vigoureuse campagne dans la Revue *Al-Machrig*. Son livre et ses articles sont beaucoup lus, non seulement en Syrie et dans le Liban, mais dans tous les pays de langue arabe, notamment en Egypte. Quelle lumière n'ont-ils pas versée dans les esprits du clergé, du peuple et de plusieurs F.F. M.F. eux-mêmes ! Tel *rose-croix* serre cordialement la main du Père, chaque fois qu'il le rencontre, plus sincèrement que ce vénérable qui la lui baise, ne pouvant la mordre... D'autres vont plus loin encore, et le 25 décembre 1911, un certain M. T*** a fait une abjuration solennelle des principes de la Secte. Deux autres l'ont imité officiellement; d'autres enfin, sans crier gare, quittent la Loge et ne reviennent plus.

L'autorité antimaçonnique du P. Louis Cheïkho s'est affirmée brillamment, le dimanche 18 février 1912, où, dans la grande salle des exercices de l'Université Saint-Joseph, le Père donna une longue conférence sur la F.F. M.F. De nombreux prélats de tout rite, tous les notables catholiques de Beyrouth, encadraient dans leurs rangs serrés des orthodoxes, des musulmans (voire le grand Mufti !), et même des F.F. M.F. notoires tapis et muets. Des applaudissements enthousiastes saluaient les démonstrations tour à tour spirituelles ou indignées du conférencier, et des ovations d'ironie bruyante accueillirent les portraits en gigantesques projections lumineuses de F.F. M.F. illustres, ou l'exposition de leurs grotesques insignes...

Cette conférence fit grand bien. Répétée par le Père en quelques autres endroits, elle fut encore imprimée; et bientôt 5.000 exemplaires se répandirent en Syrie et en Egypte.

C'est dans l'ouvrage du P. Cheïkho que se documentent d'autres revues catholiques, telles que *Al-Massurat*, revue du clergé grec-melchite ; *Gethsémani*, le bulletin des PP. Lazaristes, qui, en 1911 et 1912, ont publié quelques vigoureux articles de défense antimaç.

La propagande active du P. Cheïkho poursuit les Syriens émigrés, non sans irriter vivement quelques F. : M. :., qui, du Brésil ou des États-Unis, écrivent au Père, en arabe, en anglais, ou en français, les plus grossières injures. Mais, à New-York, l'évêque orthodoxe lui-même, Mgr Raphaël Houvahuini, a mené dans sa revue *Al-Gâlimat* une énergique campagne contre la Secte, et a demandé à Beyrouth 500 exemplaires de l'ouvrage du P. Cheïkho.

Mais quoi ? l'action courageuse de l'autorité ecclésiastique ou de la presse catholique serait vaine, si une foi clairvoyante et généreuse n'y coopérait. Plus l'Orient catholique connaît la Secte, plus il la déteste et s'en détache... Oserai-je dire que bien des jeunes gens de Syrie, si jamais le mirage maç. :. tentait leur ambition ou leur faiblesse, trouveraient une défense en eux-mêmes dans ce serment qu'aux jours de leur adolescence, en pleine connaissance de cause, ils ont prêté devant Dieu et devant la Reine de la Lumière, victorieuse des Ténèbres et du Serpent?... C'est, en effet, une touchante et virile coutume à l'Université Saint-Joseph, que les grands élèves qui sont jugés dignes d'appartenir à cette élite de pureté et de courage chrétien qui s'appelle (n'ayons pas peur du mot)... une Congrégation de la Sainte-Vierge, ajoutent à la pieuse et antique formule qui consacre leur jeunesse à la Reine de l'Idéal, le serment solennel de ne jamais donner leur nom à aucune des Sociétés secrètes, filles de l'Ombre et de la Nuit, réprouvées par l'Eglise... Bel exemple à suivre dans toute maison d'Education catholique !

Dirai-je enfin que la F. :. Maç. :. semble, à l'heure actuelle, en Syrie, n'avoir guère d'ennemie plus dangereuse qu'elle-même ? On dit qu'en France le peuple commence à se fatiguer du joug maç. :. ; en Syrie et dans tout l'Empire ottoman, il en est excédé. Le Comité *Union et Progrès* s'est déconsidéré par ses maladresses, et, avec lui, a déconsidéré sa mère, la *Veuve* sinistre. Et si l'on doit signaler dans les grandes villes comme Beyrouth des fondations de Loges nouvelles (moins fondations nouvelles, à vrai dire, que avatars de Loges perpétuellement mourantes et renaissantes), on a eu la joie de voir se fermer, « faute de combattants », plusieurs At. :. (ateliers) de la ville ou des gros villages de la Montagne... Faute de combattants, dis-je, car les F. :. M. :. s'y battent et s'y mangent. L'insouciance des FF. :. pour la cause est, paraît-il, extraordinaire ; les cotisations ne rentrent que très irrégulièrement ! Et certains gros bonnets ont fait au P. Cheïkho des aveux significatifs : Le Père racontera un jour comment, dans telle L. :., les trois V. :. (vénérables) qui se succédèrent par trois fois s'approprièrent la caisse commune ! Il vous montrera tels documents savoureux sur des faillites frauduleuses, où l'on

voit des FF.:. spéculer sur la naïveté ou sur la canaillerie de leurs FF.:. Souhaitons donc que le Royaume divisé se morcelle encore, que les FF.:.... Ennemis tournent contre eux-mêmes leur ingénieuse perversité, ou plutôt, prions pour qu'ils se reconnaissent, se jugent, se condamnent, et s'il est possible, reviennent à la Lumière et la Vérité !...

PHILOSYPHOS.





Les Milices temporelles de l'Église ⁽¹⁾

(Suite et Fin)

IX

OBLIGÉ de parer à mille difficultés et de désarmer de nombreux et puissants adversaires, le comte Henri de Cathelineau sentit le besoin de recourir plus que jamais à la haute intercession du cardinal de Villecourt. Ce Prince de l'Église fut prié de faire parvenir au Souverain Pontife les Règles du futur Ordre militaire. Dans la même supplique Cathelineau ajoutait :

« Quel n'a pas été mon chagrin, Éminence, lorsqu'en arrivant à Rome, après avoir tout préparé en France (d'où je reçois des lettres, tous les jours, me faisant connaître les bonnes dispositions générales), j'ai vu qu'on se méprenait sur mes intentions et que, même pendant mon voyage près du général (2) (qui m'a parfaitement accueilli), on avait écrit à Paris pour en détruire le bon effet ! Je reste stupéfait et je me demande comment, en voulant faire le bien, on peut faire tant de mal ! »

Une telle hostilité serait, en effet, inexplicable si la théologie ne nous enseignait que le Prince de l'Abîme souffle

(1) Voir la *Revue Antimaçonnique* depuis le numéro de janvier 1913.

(2) Le général de Lamoricière.

aux meilleurs son aversion contre tous les projets propres à fortifier l'Église. La tactique est toujours la même. Pour faire échouer une institution, on la taxe de nouveauté téméraire. Tous les champions de la routine se déclarent aussitôt contre le novateur. Le cardinal de Villecourt figurait, dans le Sacré-Collège, parmi les membres les plus opposés aux « idées libérales ». Son intransigeance, bien connue, le rendait suspect aux prélats qui montraient du goût pour ce qu'on appelait alors « les principes de la société moderne ». Le pro-Ministre des Armes, Mgr de Mérode, lié par son nom et par ses alliances à la plus haute aristocratie de la Belgique et de la France, partageait les doctrines de cette élite sociale, presque tout entière attachée, de cœur et d'esprit, aux idées que défendait et que représentait avec tant de talent et d'autorité l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup.

L'antagonisme latent du cardinal de Villecourt et de Mgr de Mérode devait entraîner contre les projets de Cathelineau les conséquences les plus funestes. Dans la lettre que le cardinal de Villecourt écrivit, le 22 juillet 1860, à Pie IX, pour lui soumettre les Règles de l'Ordre militaire; une allusion prophétique était faite à la campagne qui se préparait alors contre l'Église : « Les jours de l'Antéchrist approchent, — disait le cardinal, — et, déjà, maintenant, combien n'y a-t-il pas d'antéchrists ! Pourquoi donc, en même temps, et même plus tôt, n'y aurait-il pas une armée d'hommes marqués de la Croix de Jésus-Christ, qui sauraient, au moment favorable, combattre au nom du Seigneur Jésus, bien décidés à vaincre la puissance de l'Enfer ? »

En même temps que le cardinal de Villecourt, le Ministre d'Etat, le cardinal Antonelli, recevait de Cathelineau la lettre suivante :

« Excellence !

« Que Votre Excellence veuille bien me permettre de rappeler à votre souvenir notre conversation d'hier.

« Non seulement la France est un pays catholique, mais c'est aussi un pays généreux et grand. On n'a donc pas à craindre qu'en plus du Denier de Saint-Pierre, elle ne soit pas disposée à fournir des soldats volontaires ne coûtant rien au

Saint-Siège. Une générosité, en France, en appelle une autre qui la suit toujours. Mais si l'intérêt se refroidit, et si ce peuple, malheureusement un peu léger, tombe dans l'indifférence, tout est perdu.

« Jusqu'ici, Excellence, la France se demande si Rome a besoin de ses enfants. Le général de Lamoricière dit : « Oui, qu'ils viennent, j'accepte tout ce que le dévouement voudra bien me donner ! »

« Je l'ai dit, je le répète : si franchement on veut des hommes, il en viendra, mais, pour cela, il est temps qu'une autorisation franche et loyale arrive de Rome en France.

« Telles sont, Excellence, les grandes questions que je crois d'une haute importance de méditer et que, cependant, il est indispensable de résoudre promptement.

« Agréez, etc.

« CATHELINEAU. »

X

Il fallait combattre, chez les braves gens, séduits par les objections libérales, les préjugés qui commençaient à s'ameuter contre la fondation de l'Ordre militaire. Une grave considération, comme on vient de le voir, dominait les esprits peu confiants dans la générosité de la Providence : l'institution future ne préjudicierait-elle pas au Denier de Saint-Pierre ? Cathelineau crut devoir se rendre en France pour défendre sa cause contre les adversaires qui la discréditaient dans leurs lettres au Vatican. Le général de Lamoricière avait lui-même conseillé ce voyage. De retour à Rome, Cathelineau s'empresse d'écrire, le 1^{er} août 1860, à Lamoricière, que « l'idée de croisade est dans toutes les têtes et qu'elle amènera beaucoup de monde ». « Je répète toujours, dit le Vendéen, « que nous devons grossir les rangs de nos frères aînés, « acceptant pour mon Corps ceux qui veulent prendre la « Croix et ses charges. » Le même jour, le comte Arthur de Bouillé mande, du château de la Périnière, à Cathelineau, qu'il n'a pas attendu la demande de ce dernier « pour chercher des défenseurs à la cause sainte de la Religion et de la Papauté. Puisse cette nouvelle Croisade avoir le succès que j'appelle de tous mes vœux ! » Malgré ces bonnes volontés

qui s'affirment, de toutes parts, dans notre pays, les contradictions pleuvent. A la même date, le cardinal de Villecourt reçoit de Cathelineau une lettre où le futur général lui confie ses préoccupations et ses tristesses :

« Le Saint-Père a dit : « Les États de l'Église appartiennent à tous les catholiques. » Dès ce jour, la garde de ces mêmes États semble leur avoir été confiée. Ainsi l'a compris la France, qui demande à venir entourer de ses enfants le Souverain Pontife. Le Saint-Père, le cardinal secrétaire d'État, le général en chef avaient accepté mon concours, comme sentinelle avancée, pouvant être sacrifiée, si sa mission n'était pas écoutée en France. Elle l'a été, Éminence, et un grand nombre d'hommes l'attesteraient aujourd'hui par leur présence, si de *Rome on n'avait pas écrit pour en arrêter l'effet.* »

Ainsi divers prélats ou laïques habitant la Ville Éternelle invitaient le Comité de Paris, présidé par Émile Keller, à ne pas déférer aux instances de Cathelineau. Ces démarches consternent l'intrépide Vendéen. Si la constitution d'un grand Ordre militaire ne pourvoit pas à la défense du Saint-Siège, tout n'est-il point perdu ? « Je vois d'ici, — conclut Cathelineau, — l'État Romain, rentrant dans l'ordre d'une Puissance ordinaire, succomber de toute nécessité, puisqu'il a contre lui plus de haine et moins d'éléments de résistance. »

XI

Quelles vues profondes, dans ces lignes ! Cathelineau pronostique l'inévitable chute d'une Puissance qui ne s'appuiera pas sur un Corps militaire empruntant ses éléments à toutes les nations chrétiennes. Isolé des autres Puissances, réduit à ses seules ressources et secouru par un petit Corps de Volontaires, fourni presque exclusivement par la France et la Belgique, l'État Romain devait fatalement succomber dans sa lutte contre le Piémont. Seule, une Milice recrutée parmi les catholiques des deux mondes aurait pu le sauver. Est-il vrai que Mgr de Mérode fut le principal instigateur de la campagne dirigée contre l'Ordre militaire ? Mgr de Mérode, quoique d'origine belge, ne cachait pas ses ardentes sympathies orléa-

nistes. Aux yeux du Prêlat, la Monarchie de Juillet incarnait le gouvernement idéal. Tout Français légitimiste lui apparaissait comme un chevaucheur de chimères et comme un ennemi. En 1832, les Vendéens avaient provoqué dans l'Ouest contre le gouvernement de Louis-Philippe une insurrection, qui, pendant quelques jours, mit la nouvelle dynastie en péril. Avec la fougue de son tempérament, Mgr de Mérode n'avait pas pardonné aux royalistes cette équipée. Fils d'un combattant de 1832, Henri de Cathelineau avait le malheur de représenter la Vendée la plus intransigeante et la plus belliqueuse. Mgr de Mérode s'imagina que le descendant du Saint de l'Anjou voulait moins défendre l'Église que créer une Milice royaliste. D'autres raisons fortifiaient ces rancunes. Sans doute, le gouvernement de Napoléon III n'inspirait au pro-Ministre des Armes que les sentiments de la plus vive défiance. Mais, trompé par des rapports mensongers, Mgr de Mérode crut que le gouvernement impérial alléguerait la formation du Corps de Cathelineau pour ne pas donner suite aux projets bienveillants que les diplomates français, accrédités à Rome, prêtaient, dans leurs conversations particulières, à Napoléon III.

Le duc de Gramont répandait, en effet, le bruit que son maître ne permettrait pas au Piémont d'écraser la Puissance pontificale, et qu'à l'heure critique, un Corps expéditionnaire français viendrait au secours du Saint-Siège. Il ne fallait donc pas contrecarrer ses plans. Les Royalistes faisaient la guerre à l'Empire. Si le Saint-Siège voulait que Napoléon III le protégeât, les ministres de Pie IX devaient, de leur côté, donner des gages à l'Empire, en empêchant les Royalistes de prendre, parmi les défenseurs de la Papauté romaine, une prépondérance qui pouvait un jour devenir funeste au régime issu du coup d'État du 2 décembre. On sait quelle cruelle déception les événements infligèrent à ces promesses. La bataille de Castelfidardo (18 septembre 1860) attesta devant l'Europe la criminelle connivence de Napoléon III avec Victor-Emmanuel. Bien qu'ancien officier, Mgr de Mérode avait oublié ce principe fondamental de la « défense des places en temps de guerre » : que « l'assiégé ne doit jamais prêter l'oreille aux propos de l'assiégeant ».

XII

La méconnaissance de cette règle devait être non moins funeste à Cathelineau qu'au Gouvernement pontifical. Le 2 août 1860, le cardinal de Villecourt fit parvenir à Pie IX un long Mémoire où il s'appliquait à réfuter les arguments mis en avant contre Cathelineau par le pro-Ministre des Armes. Mais comme Mgr de Mérode, dans ses objections ostensibles, n'avait pas révélé les motifs que je viens de faire connaître, le plaidoyer du cardinal de Villecourt était pour ainsi dire frappé d'avance de nullité. Le malheureux Prince de l'Église s'escrimait contre des moulins à vent. Aussi, après comme avant le Mémoire cardinalice, l'opposition de Mgr de Mérode ne se démentit pas. Pie IX savait-il quels sentiments animaient son ministre ? Une lettre du comte de Quatrebarbes, en date du 3 août 1860, va nous édifier à cet égard. En voici les principaux passages :

« La pensée de Cathelineau, de créer un Corps de catholiques dévoués à la défense des États pontificaux, ne coûtant rien au budget de l'Église, est approuvée par le bon cardinal de Villecourt, par une Commission dont les voix sont unanimes, plusieurs autres cardinaux, les Pères Jésuites, et, je puis vous le citer, le Souverain Pontife lui-même.

« Voici, à peu près textuellement, les paroles que Pie IX m'a dites, dans une audience particulière, mardi dernier 31 juillet :

« Vous connaissez M. de Cathelineau. Il a, pour la Religion et pour moi, un zèle et un dévouement admirables. Je connais son projet ; je le fais examiner et j'espère qu'il tournera à la gloire de Dieu. »

« A coup sûr, après ces paroles, les personnes qui ont écrit au Comité de Paris que le Saint-Père blâmait M. de Cathelineau l'ont induit en erreur ; car le Saint-Père a dit, après le Rapport de la Commission, qu'il bénissait la pensée du projet et qu'il l'approuverait publiquement, s'il ne blessait pas le général de Lamoricière.

« Effectivement, toute la difficulté est là, ou plutôt dans l'opposition systématique du Ministre des Armes. »

Le général Lamoricière ne marchandait pas son approbation. Sans s'inquiéter de l'animosité que Mgr de Mérode témoignait à Cathelineau, le général ne demandait qu'à mettre à profit le dévouement du Vendéen. D'autre part, la Commission nommée par le Souverain Pontife se montrait non moins favorable. En présence de ces dispositions bienveillantes, Cathelineau pensa qu'il pouvait s'en autoriser pour dédaigner l'hostilité de Mgr de Mérode. Combattre dans l'ombre le Ministre des Armes répugnait au Vendéen ; c'est le front découvert, en plein soleil, qu'il attaque Mgr de Mérode. Voici quelques extraits de la lettre que reçut, le 12 août 1860, le Ministre des armes :

« Quel n'a pas été mon étonnement de trouver de la méfiance chez ceux que j'ai toujours regardés comme mes frères ? Cette méfiance, Monseigneur, *est passée jusque chez vous ; voilà ce qui me désole*. Une seule idée peut augmenter les rangs des combattants : former de nouveaux bataillons ; c'est celle de la Croisade. Les faits sont là qui le prouvent ; mais, pour y arriver, n'avons-nous pas besoin de rester complètement unis ?

« Si, Monseigneur, dans la préoccupation d'une idée que je crois bonne et devoir être fructueuse, j'ai oublié les formes, je viens vous en demander pardon.

« J'avais essayé de vous soumettre mes projets : vos nombreuses occupations, seules, Monseigneur, m'avaient empêché de pouvoir le faire, puisqu'après avoir reçu l'ordre de vous attendre, *j'ai passé des heures entières dans votre antichambre*. Ce n'était rien d'attendre ; mais j'ai craint d'être indiscret, en vous dérangeant de vos travaux pour une chose acceptée que je regardais comme très simple. J'eus cependant l'honneur d'être reçu par Votre Excellence qui voulut bien me dire qu'il était impossible qu'elle ne fût pas de l'avis du général.

« Je partis immédiatement pour la France et je suis revenu le plus tôt possible, le général m'ayant dit de revenir promptement.

« Mais que se passe-t-il donc ?

« Je vois, Monseigneur, qu'il ne manque à notre disposition qu'un défaut de forme. Je viens donc, je le répète, vous demander pardon de l'avoir oubliée et vous supplier de nous régulariser.

« Que Votre Excellence, etc. »

XIII

En réponse à cette lettre qui le mettait au pied du mur, le Ministre recourut à la plus étrange échappatoire. On se rappelle les observations que Lamoricière avait cru devoir présenter au sujet de la Croix et de l'Étendard de la Sainte Vierge. Formulées par un général, la veille encore voltairien, ces critiques ne pouvaient choquer Cathelineau, mais le pieux Vendéen s'étonna de les rencontrer dans une lettre épiscopale.

Mgr de Mérode avait-il le droit, en effet, de trouver mauvais qu'un soldat catholique arborât le signe de la Rédemption sur sa poitrine et l'image de la Vierge sur son étendard ?

Malgré ses objections de soldat africain, Lamoricière, loin de refuser le concours de Cathelineau, acceptait les Volontaires et les constituait en « Compagnie de francs-tireurs ». Une dépêche, datée d'Ancône, et signée du comte de Quatrebarbes, confirmait en même temps les bonnes dispositions du général. Ravi de cette dépêche, Cathelineau y vit aussitôt un témoignage de l'approbation pontificale.

Il fallait prendre acte d'une telle bonne fortune. Cathelineau s'empressa donc d'adresser à Mgr de Mérode une nouvelle lettre où il exprimait la vive reconnaissance que lui inspirait l'attitude de Pie IX. « Le Saint-Père, — disait Cathelineau, — en demandant au général notre existence à certaines conditions, a usé du pouvoir souverain pour faire, en notre faveur, une exception dont nous nous montrerons toujours reconnaissants. Nous aurons aussi, Monseigneur, à vous remercier de l'empressement que Votre Excellence mettra, je n'en doute pas, à permettre aux Catholiques du monde entier d'essayer de former, sous vos auspices, un Corps devant être le gardien du Saint-Siège.

« Cette idée est vaste, et je ne l'aurais pas entreprise, si je n'avais eu l'espoir d'être aidé par le grand général que vous avez amené, et par l'activité et le dévouement de Votre Excellence.

« Je viens de recevoir une nouvelle dépêche me disant de me rendre à Ancône.

« Je supplie donc Mgr le Ministre de me dire franchement si, après tant d'attentes, après l'acceptation du géné-

ral plusieurs fois répétée, Son Excellence nous permet d'envoyer les hommes à Ancône pour commencer un bataillon de francs-tireurs.

« Une Commission composée de membres essentiellement catholiques administrerait et payerait tous les trois mois, à l'État, ce qu'il faut pour la solde de la Compagnie. Elle présenterait les officiers qui seraient nommés par le Ministre ou le général en chef.

« Tel est notre but, Monseigneur, que, pour une dernière fois, nous venons soumettre à Votre Excellence, en la priant de vouloir bien nous honorer d'une réponse.

« Agréez, etc.

« CATHELINEAU. »

XIV

Cette insistance légitime ne désarma point Mgr de Mérode.

Le Ministre envoya, le 20 août, à Cathelineau, une lettre ainsi libellée :

Ministero delle Armi
Cabinette Del Ministro.

A M. de Cathelineau, à Rome.

MONSIEUR,

En réponse aux différentes communications écrites et verbales que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'ai une seule et unique réponse à vous donner.

Il n'est pas dans les intentions du Ministre des Armes d'autoriser la formation d'aucun Corps, en dehors des conditions suivantes :

- 1^o Création par ordonnance ministérielle ;
- 2^o Règlement d'administration, de discipline, de promotion et d'avancement entièrement conforme à tout ce qui est prescrit dans la loi du 7 janvier 1852 et autres.

Je m'en réfère pour les motifs de cette détermination à la note du général en chef, marquis de Lamoricière, en date du 12 juillet.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le 20 août 1860.

*Le Pro-Ministre des Armes,
XAVIER DE MÉRODE.*

La sécheresse administrative de cette lettre ulcéra Cathelineau. L'hostilité de Mgr de Mérode débordait à travers les lignes. Hé quoi ! voilà l'accueil réfrigérant qu'obtenait le fondateur d'un nouvel Ordre militaire ? Il fallait parer le coup. Un des meilleurs amis de Cathelineau, M. de Guinaumont, fut chargé d'aller porter au Vatican une lettre destinée à éclairer le Souverain Pontife sur les dispositions du Ministre des Armes. Après avoir accompli sa mission, M. de Guinaumont se retirait et mettait déjà le pied sur la première marche du grand escalier, lorsque Mgr de Mérode fit rappeler le messager vendéen. Aussitôt, entre le pro-Ministre des Armes et le compagnon de Cathelineau, s'engagea le significatif colloque que voici :

XV

« M. de Cathelineau, dit Monseigneur, vient ici semer la discorde, l'indiscipline, l'anarchie ; il vient, avec des vues d'intrigues légitimistes et d'ambition personnelle. Je ne le souffrirai pas. Il doit y avoir, dans l'armée, unité absolue, même discipline, même commandement.

« — Mais, Monseigneur, M. de Cathelineau l'a parfaitement compris ; aussi a-t-il promis pour lui et pour son Corps obéissance complète et entière au général en chef nommé par le Souverain Pontife, et à cette condition, le général de Lamoricière a accepté le Corps des Francs-Tireurs de M. de Cathelineau.

« — Mais, moi, Ministre des Armes, je ne l'accepterai jamais ! Or, le Ministre est hiérarchiquement au-dessus du Général en chef.

« — Monseigneur, si M. de Cathelineau s'en va, nous nous en irons avec lui. Nous estimons, aimons et vénérons le Chef sous lequel nous nous sommes rangés. Nous approuvons tout ce qu'il a fait. S'il y a des reproches à faire à notre Chef, nous en réclamons loyalement notre part, comme nous réclamons aussi la part des éloges qui lui sont dus pour son entière soumission aux ordres du général en chef et son grand dévouement au Saint-Siège. Si nous retournons en France, nous pourrions dire d'abord que vous nous avez mal reçus et, ensuite, que vous vous êtes absolument opposé à la for-

mation de notre Corps franc. Et l'on doit craindre en ce cas que bien des volontaires ne s'abstiennent, puisqu'ils ne pourront pas se ranger sous les ordres de M. de Cathelineau. Vous aurez donc privé le Saint-Père d'un bon nombre de défenseurs zélés. De plus, vous aurez tari en partie la source des dons en argent, en empêchant d'arriver ceux qui étaient destinés au Corps de M. de Cathelineau. Les Catholiques français s'affligeront, et, tout en rendant hommage aux qualités personnelles de Mgr de Mérode, on pourra bien se dire que le Ministre des Armes est un homme politique appartenant, par cela même, au domaine public ; et que chacun a le droit de censurer ses actes. Votre Excellence a prononcé avec une vivacité, qui ressemble à un reproche, le mot de légitimiste ; mais elle ne peut prouver qu'il y ait eu parmi nous la moindre manifestation de la nature de celle à laquelle elle fait allusion. Ces manifestations sont sévèrement interdites et je défie de soutenir qu'il y en ait eu. Cela posé, je ne crains pas de déclarer au Ministre des Armes que, parmi nous, les trois quarts et demi sont légitimistes et veulent rester ce qu'ils sont. Pour moi, je suis né légitimiste, je mourrai légitimiste. Je suis ce que je suis, je ne peux pas me changer ; j'ajoute que les légitimistes sont souvent les catholiques les plus zélés et les plus dévoués à l'Église.

« — Je vous répète, encore une fois, dit le Ministre : je ne souffrirai pas toutes ces intrigues. Votre Corps n'existera jamais, tant que je serai Ministre !

« — Eh bien ! Monseigneur, c'est assez ! Je rendrai compte à M. de Cathelineau de ce que vous m'avez dit. Monseigneur, vous ne rendez pas justice à notre Chef, dont le nom et la personne sont respectés partout. Vous ne nous jugez pas comme nous méritons de l'être. »

« Il me tardait — raconte M. de Guinaumont, de mettre fin à cette entrevue et, sous le feu des paroles de mon interlocuteur, après trois stations, je parvins à ouvrir trois portes, à traverser trois salons, à atteindre enfin la porte du corridor, au bout duquel je me vis reconduire par Son Excellence le Ministre des Armes du Souverain Pontife. »

M. de Guinaumont ajoute :

« Une pareille attitude est inexplicable : faut-il la consi-

dérer comme la manifestation préméditée d'un de ces caractères entiers qui ne peut tolérer la moindre apparence d'une opposition ? Ou bien, le Ministre croyait-il aux promesses trompeuses de Napoléon qui affirmait qu'il protégerait le Saint-Siège contre toute agression. Serait-ce aussi cette raison qui fit refuser 50.000 hommes de troupes offerts par le roi de Naples ? »

XVI

Le camarade de Cathelineau voyait juste. Les fallacieux discours de l'ambassadeur de Napoléon III à Rome hallucinaient Mgr de Mérode. Le Ministre des Armes croyait sincèrement que l'Empereur s'opposerait par la force à l'invasion des États Pontificaux. Cathelineau et ses Vendéens connaissaient mieux les véritables sentiments du Carbonaro couronné. Accablé de douleur, Cathelineau, dans une lettre écrite, le lendemain même de la rencontre de M. de Guinaumont avec Mgr de Mérode, écrivait ce qui suit à un ami :

« Lorsque je me présentai au Saint-Père, il daigna me communiquer sa pensée sur la formation de mon Corps. Je travaillerai dans ses vues. Les règles de l'Ordre Militaire que je proposais furent approuvées ; je trouvais la plus grande sympathie chez presque tous les Cardinaux, chez tous les hommes remarquables par leur science et leur dévouement au Saint-Siège. Mais, poursuivi par l'opiniâtreté d'un seul homme qui refuse toujours de nous reconnaître et soulève des difficultés que, malgré les plus persistants efforts, je n'ai pu surmonter, nous sommes dans l'impossibilité de nous rendre à l'un des lieux indiqués par le général, puisque le Ministre des Armes refuse de nous constituer, et que ses attaques incessantes sont un vrai scandale ; il veut voir de la politique là où il n'y a que du dévouement. Le Saint-Père se voit donc obligé de nous prier de renoncer à ce projet, ne pouvant, dans les circonstances si difficiles où il se trouve, accepter la démission de son Ministre qui dit hautement qu'il se retire si mon Corps est accepté.

« Alors je conseillerai à mes jeunes gens de passer dans les rangs des Franco-Belges. »

L'attitude de Mgr de Mérode affligea profondément le Saint-Père. Informé de cette douleur, Cathelineau écrivit à Pie IX :

« Très-Saint-Père,

« J'entends dire que votre cœur royal a été contristé à mon sujet.

« J'en suis au désespoir et je me hâte de venir verser du baume sur la plaie que j'ai faite si involontairement à mon Souverain, à mon Père.

« Dieu voulait éprouver ma persévérance ; mais avec sa grâce, notre amour, notre dévouement pour votre personne sacrée, Très-Saint-Père, ne cesseront qu'avec la vie.

« Nous demandons encore cette bénédiction qui fait les forts.

« Je suis, etc.

« CATHELINÉAU. »

24 août 1860.

XVII

Devant un résultat aussi navrant, le cardinal de Villecourt, dans une lettre datée du 25 août, invita le petit-fils du Saint de l'Anjou à ne se laisser aller ni au découragement ni à la colère.

« L'amour-propre, lui dit le prince de l'Église, serait la perte de votre cœur ; ne l'y laissez pas entrer, car le démon veut lui fournir des armes contre vous : serait-il dit que vous lui laisseriez remporter la victoire ? Il vous suggérera cette pensée insidieuse et perfide : Devrais-je recevoir une pareille récompense de ma bonne volonté ?

« Répondez-lui par ces paroles de la Sainte Ecriture :
« L'homme patient a plus de mérite que l'homme puissant, et
« celui qui conserve l'empire sur son propre cœur, vaut mieux
« que celui qui emporte une ville d'assaut. »

« Telle est la vraie base de l'humilité chrétienne, qui est, selon saint Augustin, le boulevard et la garantie de toutes les vertus. Je prévois bien, cher et bien-aimé Comte, que votre cœur, grand et généreux, sera tenté de se soulever contre

une pareille morale et de vous dire : Comment supporter la honte qui m'attend auprès de mes compatriotes, quand ils sauront que mes services ont été dédaignés ? Pensez alors, cher ami, qu'il est toujours glorieux d'accomplir la volonté de Dieu, et qu'ici vous êtes sûr de l'avoir faite. Le Seigneur a toujours, dans tout ce qu'il permet, des vues de salut et d'honneur pour nous. Il nous glorifie en nous humiliant ; car il n'envoie ses épreuves qu'aux âmes les plus fortes et les plus généreuses. Voilà ce qui faisait dire à David : « Il m'a été très avantageux, Seigneur, que vous m'ayez humilié, afin que je connaisse mieux vos moyens de sanctification. Je m'égarais et m'éloignais de vous avant d'être humilié.

« Je consens donc, si telle est votre volonté, à devenir bien plus encore un objet de mépris. »

« Cette première victoire doit vous conduire à celle de la parfaite charité. Un sentiment, purement humain et naturel, pourrait vous suggérer une sorte de représaille à l'égard de celui qui vous a arrêté dans vos projets et qui, désormais, vous semblera pouvoir triompher à vos dépens. Vous serez, je le sais, assez équitable pour ne pas confondre la vraie source de votre désappointement. Elle n'est pas, vous le saurez bien, dans le Souverain Pontife : elle est ailleurs ; mais que gagnerez-vous à signaler de quel côté partent ces procédés ? »

Le cardinal de Villecourt ne fit pas vainement appel à la grandeur d'âme de Cathelineau. Le généreux Vendéen ne se plaignit jamais des vexations qu'avait suscitées contre son entreprise un prélat qui n'avait pas dû lire dans le cœur du nouveau Croisé. Ce fut précisément pour ne pas divulguer ces tristesses que Cathelineau ne crut pas devoir laisser de *Mémoires*. Mais sa famille n'était pas tenue à la même discrétion et nous ne saurions blâmer la Comtesse de Cathelineau d'avoir suppléé au silence de son mari en rédigeant, d'après la correspondance du général, une biographie appelée à figurer parmi les plus instructifs récits historiques de notre temps.

XVIII

Il nous reste à reproduire le document qui mit fin à la mission que s'était assignée Cathelineau. Voici, dans toute sa

teneur, le texte de l'épître que le Ministre d'État de Pie IX, le Cardinal Antonelli, fit parvenir à Cathelineau :

ILLUSTRISSIME SEIGNEUR,

L'offre faite par Votre Seigneurie de former, avec le concours d'autres personnes, un Corps de Volontaires disposés à se consacrer à la défense des États de l'Église, étant une démonstration de dévouement envers la Personne sacrée du Saint-Père, ne pouvait pas manquer de lui être agréable ; toutefois, les difficultés qui ont surgi dans la réalisation de ce louable projet, ne permettant pas de laisser plus longtemps dans l'incertitude Votre Seigneurie Illustrissime, je me fais un devoir de vous informer que sa mise à exécution n'étant pas opportune pour le moment, Sa Sainteté m'a chargé de vous manifester sa reconnaissance paternelle pour le zèle religieux qui vous avait inspiré de faire une telle proposition. Que si les obstacles survenus n'en permettent point l'acceptation, cependant les sentiments de bonté paternelle du Saint-Père envers vous et vos compagnons sont loin d'être diminués.

En preuve de quoi, et, pour vous témoigner encore plus sa bienveillance paternelle, Sa Sainteté a daigné vous nommer Commandeur de l'Ordre Pontifical de Pie IX, dont la décoration et le Bref vous seront remis par moi, sous peu de jours.

Je saisis avec plaisir cette occasion de vous attester l'estime la plus distinguée avec laquelle j'aime à me dire

De Votre Seigneurie Illustrissime,

CARDINAL ANTONELLI.

Comme nos lecteurs le voient, la lettre adressée, au nom du chef de l'Église Romaine à Cathelineau, cette lettre, loin de condamner l'institution d'une Milice temporelle recrutée dans tous les États catholiques des deux mondes, se contente de la déclarer pour le moment « inopportune ». Les Catholiques du xx^e siècle ont donc le droit de reprendre à leur compte le projet que fit seulement échouer la regrettable ingénuité d'un Ministre des Armes, plus confiant dans les mensongères promesses de César que dans le dévouement d'un Vendéen.

Nos adversaires furent presque immédiatement informés de la décision qui fit ajourner l'exécution du projet conçu par le comte Henri de Cathelineau.

« M. de Cathelineau, — lisait-on dans le *Siècle* du 31 août 1860, — M. de Cathelineau n'a pas pu s'entendre avec Mgr de Mérode pour la formation d'un Corps de Croisés. »

Et, le lendemain, 1^{er} septembre 1860, le même journal,

commentant la nouvelle de la veille, se livrait aux réflexions que voici :

« Il ne faut pas se le dissimuler : si le projet des Croisés
« de Lamoricière avait réussi, il aurait pu mettre en échec
« Victor-Emmanuel et Garibaldi. S'il avait pu ressusciter
« une nouvelle coalition, ce n'eût pas été seulement contre
« l'Italie, si patriotique et si grande, qu'il aurait ameuté les
« Autrichiens, les Bavaurois, les Princes Allemands et les
« Russes. Vous eussiez vu la Contre-Révolution prendre des
« proportions plus étendues. Les Princes, qui, maintenant,
« n'osent se déclarer, se seraient efforcés de remonter sur les
« trônes dont ils ont été si justement chassés ! »

Je ne saurais trop appeler l'attention de nos lecteurs sur cette glose si saisissante. Quel aveu et quelle leçon dans les paroles de la feuille maçonnique ! Le Grand-Orient ne s'illusionna pas sur le péril auquel venait d'échapper la Révolution cosmopolite. Si, dès 1860, l'Église avait eu à son service un Ordre militaire enrôlant des chevaliers accourus de tous les coins de l'univers chrétien, quels malheurs et quelles destructions nous eût épargnés cette Milice ! Depuis quarante ans, les Gouvernements révolutionnaires ne nous ont si facilement opprimés que parce qu'ils nous savaient dépourvus de toute force organique capable de leur résister. Aujourd'hui même le simulacre, le fantôme d'une Armée catholique ne suffit-il pas à jeter l'épouvante parmi nos adversaires, hantés par la vision de nos anciennes victoires ? Le dimanche 22 juin dernier, le cardinal Amette présidait, — dans le Parc des Princes — les exercices de quatre mille jeunes Parisiens, et les favorisait d'une allocution que n'enflammait, certes, nul souffle de guerre civile. Et, pourtant, dès le lendemain, toute la presse sectaire, éperdue d'émotion, harcelait de ses injures et de ses menaces cette modique fraction des cent vingt-quatre mille Gymnastes que dirige le docteur Michaux. Hélas ! cette juvénile phalange d'athlètes — ai-je besoin de le dire ? — n'a rien de commun avec l'Ordre militaire que Cathelineau voulut fonder et qu'un certain nombre de nos amis voudraient faire revivre. Mais la Révolution a si peur d'une Milice où s'encadreraient de nouveaux chevaliers de Rhodes ou de Malte que, pour jeter le désarroi dans l'illusoire armée du docteur Michaux, elle a créé le

célèbre « Corps des Eclaireurs de France »; dans le but secret de détacher de nos Syndicats la Jeunesse catholique sans défiance contre les embûches des éternels conspirateurs. Aussi, ne saurions, nous trop insister sur le péril de ces Sociétés équivoques, qui prennent pour enseigne une neutralité menteuse. Leur unique objectif est de disloquer nos forces et de refaire de nous un tas de poussière que foule avec mépris l'Ennemi.

Il faut que cet acharnement nous tienne en haleine et nous induise à faire surgir du sol les anciennes Milices. Parmi les capitaines qui, lors de la campagne de 1870, répondirent à l'appel de Cathelineau et se comportèrent si vaillamment contre l'armée prussienne, figurait un gentilhomme normand, le marquis de Cacqueray, venu du pays de Pontorson, non loin du Mont Saint-Michel, avec trente compatriotes, comme lui pleins de foi. Cet officier et ses compagnons, après s'être consacrés à saint Michel, jurèrent de réformer l'Ordre militaire qui, sous l'ancienne Monarchie, tenait ses assises dans une des salles de l'Abbaye Montoise. Le projet échoua. Mais après bien des déboires, une institution, — l'Archiconfrérie de Saint-Michel — servit de témoignage au vœu des trente Normands et de pierre d'attente à la Milice future. A notre tour, enrôlons-nous dans l'Archiconfrérie, et, forts de l'aide spirituelle que nous donnera l'Archange, formons, dès demain, la première Compagnie de l'Armée de la Sainte-Église. Quand l'Église eut-elle plus besoin de nos forces, de notre discipline et, surtout, de notre sang ?

OSCAR HAVARD.





La Révolution dans la Marine ⁽¹⁾

Nous analysons ici même, il y a quelques mois, la première partie de l'étude consacrée par M. Oscar Havard aux ravages de la Révolution dans notre marine; et nous exprimions le désir de connaître bientôt la suite de cet exposé magistral. Notre souhait se trouve réalisé : dans un second volume, l'historien qui d'abord nous décrivait la ruine de la flotte méditerranéenne, passe à la destruction de nos grands ports militaires de l'Atlantique.

A Brest et à Rochefort de même qu'à Toulon, le succès de l'entreprise impie fut dû surtout à la déchéance de l'autorité locale, qui, ne se sentant plus soutenue par l'énergie du gouvernement, n'avait pas le courage d'exiger l'obéissance et le respect, ne semblait même pas croire à la légitimité de son pouvoir et se soumettait lâchement aux pires caprices des démagogues en folie.

A Brest commande le comte d'Hector, lieutenant général des armées navales, excellent marin, remarquable administrateur, mais chef débonnaire qu'affaiblit d'ailleurs son grand âge. Quand éclatent les mutineries, le pauvre homme, intimidé par l'audace des groupements populaires, ne songe pas à sévir contre les coupables en usant des moyens que le règlement lui confère. Il s'adresse aux édiles, sollicite leur secours, se dépouillant par là même de tout prestige à l'avantage de ces municipalités que les rebelles désormais prendront pour arbitres et pour dirigeants. Il fait pis encore : il admet à la surveillance de l'Arsenal les patrouilles de la milice, c'est-à-

(1) Oscar Havard, *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre*, tome II : Brest, Rochefort.

dire le ramas de chenapans et de gueux qui végètent aux alentours du port. Les excitations des Jacobins agissent, on s'imagine, fort efficacement sur cette canaille, que les prodigalités très intéressées du Cabinet britannique savent opportunément mettre en effervescence.

L'armement d'une escadre pour la campagne de Saint-Domingue fut l'occasion de la révolte initiale. Notre colonie, travaillée depuis quelque temps par la propagande martiniste, avait, à l'instigation des émissaires anglais, profité des troubles de la métropole pour rompre les liens qui la rattachaient à celle-ci. La vigueur du colonel de Mauduit châtia les séparatistes. Mais un bateau de l'Etat, le *Léopard*, qui retournait en France et dont l'équipage tout entier donnait dans l'anarchie, recueillit 85 de ces insurgés et les vint déposer à Brest. Le baron de Santo Domingo, commandant de ce navire, était lui-même un fervent disciple de Martinez Paschalis. Au lieu d'aller chez le commandant de la Marine dès son débarquement et de lui rendre compte de son voyage, ainsi que la discipline l'y obligeait, il s'aboucha tout de suite avec les gens de l'Hôtel de Ville, leur apprit que les Dominiquains, bons et fervents *patriotes*, avaient été maltraités pour l'intransigeance de leur civisme et qu'une expédition probablement se préparait contre eux.

Cette démarche et ces révélations exaltent le fanatisme des Jacobins qui jurent d'empêcher à tout prix cet attentat affreux contre les Droits de l'Homme. Leur ardeur se communique rapidement à toute la populace, cependant que les 85 « purs » amenés des Antilles répandent parmi leurs marins les encouragements à la révolte. La punition d'un furieux déchaîne l'émeute.

Il faudrait frapper un grand coup. Au lieu de s'y résoudre, le comte d'Hector et son collègue, le comte Albert de Ryons, font à leurs hommes des harangues sentimentales.

L'orage s'est un instant calmé. Les officiers supérieurs font, comme ils le doivent, un rapport sur les incidents. Mais les Conseillers de la Commune brestoise décident de l'annuler. Ils convient M. d'Hector à venir conférer avec eux sur l'utilité de la campagne de Saint-Domingue.

Le bon M. d'Hector, trop poli et trop complaisant, est exact au rendez-vous. Il étale même sous les yeux de ces indiscrets toutes les pièces de son dossier, et, comme ils lui reprochent d'y parler des faits d'insubordination, il consent à supprimer purement et simplement la plainte.

Là-dessus arrivent deux membres de la Constituante qui se présentent avec le titre de Commissaires du Roi. Ils se laissent facilement circonvenir par les autorités civiles et soustraient les coupables au châtement.

Tant de faiblesse ne sert qu'à fortifier l'esprit d'insoumission. Toute la flotte de Brest est bientôt gangrenée par les théories scélé-

rates. Le 23 juin, jour de la Fête-Dieu, des bandes de vauriens, sur l'ordre des Loges, assassinent le capitaine de Patry. Ce forfait devrait éloigner les hommes d'honneur de tout accord avec l'ignoble secte. Pourtant, moins d'un mois après, le 14 juillet 1791, les Jacobins, ayant convoqué le peuple à construire une terrasse pour l'autel de la Fédération, M. de Marigny, major général de la Marine, leur offre plusieurs escouades de ses ouvriers de l'arsenal et pousse la servilité jusqu'à traîner les brouettes et manier la pioche, lui, chef d'escadre. Comme il prête le nouveau serment de fidélité « à la Nation, à la Loi, au Roi », des protestations véhémentes retentissent : « Non, non, pas de roi, à bas le roi ! » Et pour ne pas froisser les susceptibilités des *patriotes*, il s'empresse de répondre : « Vive la nation ! » Le soir, il illumine, après avoir, sur leur injonction, accompagné le cortège des manifestants.

L'attitude du corps des officiers ne semble pas très héroïque. Ces gentilshommes seraient des vaillants sur le champ de bataille, parce que le devoir y serait clair. Ils n'ont plus aucune assurance dans leurs démêlés avec les puissances des clubs : ils s'inclinent même devant leurs hommes menés par des matamores.

Il faut en convenir aussi, pour leur excuse, le Monarque et ses ministres, incapables de maintenir l'ordre, les abandonnent trop ouvertement aux violences de l'insurrection. A la fin de novembre 1791, le marquis de la Jaille étant venu prendre le commandement d'un navire, le *Duguay-Trouin*, à destination de Saint-Domingue, toute une foule irritée se porte à sa rencontre, dans l'intention de le massacrer. Il échappe par miracle. On fait une enquête ; le garde des sceaux, Duport du Tertre, réclame des poursuites — pour la forme. Elles ne furent jamais effectuées. M. de la Jaille fut même contraint par un décret de quitter la flotte et, tout naturellement, il alla rejoindre l'armée des Princes.

Une multitude d'officiers, persuadés qu'il n'y avait plus rien à faire pour le moment et ne pouvant se résigner à des humiliations continuelles, prenaient ainsi le parti de se retirer. Le 1^{er} juillet 1791, après l'affaire de Varennes, sur un effectif de 470 officiers fixés à Brest, 238 avaient cessé de servir sans congé, 135 avec congé, soit les quatre cinquièmes environ.

Que fut ce après la chute de la Royauté ! La Convention envoya quatre représentants en mission, parmi lesquels Jeanbon Saint André. Jeanbon était pasteur de Montauban, fils et petits fils de pasteurs du Désert. Cet homme de Dieu se montrait plein de cette mauvaise rancune dont sont animés tant de fervents réformés. Il ne songeait qu'à la revanche enfin permise. « Ce sera le jour de la vengeance, disait il avec douceur, nous l'attendons depuis plus de cent ans ! » Il commença par forger un faux complot, dans lequel furent impliqués tous les personnages dont il voulait se débarrasser. Et Brest connut les exécutions légales. Des nobles, des prêtres catholiques,

passaient sous la guillotine. Jeanbon voulut forcer les Bretons à l'apostasie ; il institua des prix de blasphèmes pour les petits enfants. Un jour, dans l'église de Saint-Louis, il fit honorer la déesse Raison : la racaille assistait à l'office, et, à un signal donné, prononça l'abjuration, ce qui lui valut la licence de piller le temple et de détruire les tableaux, les statues.

Ce Jeanbon, vendu à l'Angleterre comme Danton, se trouva dans une situation malaisée quand la République eut à se défendre contre la politique de Pitt. On sut que l'intrépide amiral Van Stabel dirigeait vers Brest un immense convoi de vivres que la flotte du roi Georges voulait capturer. La trahison de Jeanbon avait vidé nos vaisseaux de leurs bons marins, auxquels avaient été substitués des matelots nouveaux, étrangers pour la plupart au métier ; ces navires se portèrent cependant contre l'adversaire pour dégager le passage. Ce fut un vrai désastre : sept de nos plus beaux bâtiments furent pris avec plus de 6.000 hommes.

Le plus fort de l'affaire, c'est que Van Stabel ayant pu, par une ruse, entrer dans la rade, Jeanbon, qui pendant toute la bataille s'était réfugié dans la cale de la *Montagne*, osa se prévaloir de cette demi-réussite et se laissa promener triomphalement dans les rues de Brest par une horde qui lui décernait le titre de *Restaurateur de la Marine*.

Le bluff insensé ne fit pas oublier la vérité. Le prestige de ce Conventionnel empanaché était trop compromis pour en imposer encore à la population. Malgré des guillotines nombreuses, son exécration tyrannique s'effondra. La réaction qui suivit le Neuf Thermidor faillit lui être mauvaise : on le mit en accusation. Mais la Convention amnistia presque tous les Terroristes.

Ce qui se passe à Rochefort est peut-être encore plus effroyable. Les représentants Laignelot et Lequinio, deux Bretons, appliquèrent intégralement le système révolutionnaire. Par une espèce de sadisme, ils agrémentaient de fêtes bruyantes les décapitations. Ils étaient secondés par le général Turreau, le même qui écrivait au Comité de Salut public : « Il n'existera plus dans la Vendée dans quinze jours ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants. » Ils firent ensemble une formidable hécatombe en l'honneur de la Liberté et de l'Humanité. La ville de Rochefort fut, dit un témoin, secouée d'une telle épouvante que, dix mois après le Neuf Thermidor, la fortuite apparition de Lequinio, même dépouillé de ses anciens pouvoirs, au milieu de la cité, provoquait parmi les spectateurs une indiscible panique.

La première République avait ainsi anéanti la force maritime dont si patiemment, si intelligemment, la Monarchie des Bourbons avait doté la France. Le savant Fourcroy, chargé plus tard par le Premier Consul d'inspecter la 12^e division militaire, déclare que

Rochefort est une ville morte dont les rues délavées ne se prêtent plus à la circulation. Dans les chantiers du port, des carcasses de vaisseaux gisent lamentablement comme après quelque immense catastrophe. Les portes qui ferment les bassins ne peuvent plus fonctionner, à cause des masses de sable qui se sont accumulées contre elles.

« Huit ans de République, conclut M. Havard, avaient suffi aux Jacobins pour détruire de fond en comble l'établissement naval fondé par Richelieu et par Colbert. Les institutions, l'esprit de corps, la tactique, tout avait péri dans le grand naufrage... La France avait encore des hommes de mer, — elle n'avait plus de Marine. Avec la Monarchie notre flotte avait perdu son âme. »

L'œuvre de M. Oscar Havard constitue un apport très important à l'histoire de la Révolution. Jusqu'ici, l'on n'avait guère envisagé cette question très spéciale : la décomposition de la Marine française sous l'influence des principes démocratiques. M. Havard a scrupuleusement mené son enquête sur l'organisation des flottes royales et leur anéantissement. A l'aide des archives départementales, des journaux de bord, des communications officielles, il a pu suivre l'action précise des Jacobins et des Loges. Et sa richesse de documentation, soutenue par un talent remarquable d'évocat, lui permet de dénoncer la haute trahison de cette première République que trop de bons Français naïfs ou peu avertis absolvant de ses crimes, en considération d'un prétendu dévouement à la cause nationale. M. Havard n'est pas un historien impassible. Et c'est de quoi nous le félicitons de tout notre cœur. Un français généreux ne saurait conter avec froideur l'assassinat méthodique de la France.

ROBERT LAUNAY.

L'ouvrage de notre ami Oscar Havard est en vente dans les bureaux de la *Revue Antimaçonnique*. Deux forts volumes in-8°, de 1040 pages, avec tables onomastiques : **15 francs**. Pour les abonnés de la *Revue Antimaçonnique* : **13 fr. 50**.





Un Livre disparu

RÉVÉLIÈRE *et les ruines de la monarchie française.*
Habent sua fata libelli! Le destin des trois volumes qui portent le titre ci-dessus a été de disparaître à peu près dès leur apparition et de devenir introuvables sans avoir été, pour ainsi dire, vendus. En appliquant ici le vieil axiome juridique : *Is fecit cui prodest*, on arriverait à mettre cette suppression sur le compte des Sociétés secrètes, vigoureusement attaquées dans l'ouvrage en question et représentées par Révélière comme les principales responsables des ruines de notre monarchie.

Le phénomène de disparition constaté serait donc explicable. J'ajoute qu'il est regrettable.

Le livre de Révélière, qui n'a été publié que par son fils, en 1879, descend jusque dans les substructions de l'édifice révolutionnaire. Cela lui donne un profond intérêt. Etant resté sous le boisseau, il en est d'autant plus neuf et original et peut prétendre à toutes les surprises de l'inédit. Qu'on juge, par les extraits suivants, de son opportunité :

« La conspiration des sectes ennemies de la famille et de la société est déjà ancienne, même en France. Elle a été dénoncée, dès 1729, par le chevalier de Folard avec autant de conviction qu'en a mis depuis l'abbé Barruel (1) à démontrer l'affinité des Illuminés et des Jacobins. Mais ce n'est que vers 1758 que ces sectes ont adopté la hiérarchie, le formu-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, nombreuses éditions.

laire et le langage ampoulé des loges maçonniques ; et ce n'est que sous le règne de Louis XVI qu'elles dressèrent leurs batteries contre la France, et résolurent d'y faire triompher la faction d'Orléans, ou de se servir d'elle pour leur propre triomphe. »

L'intervention, on peut dire prépondérante, de la faction d'Orléans dans la Révolution française, son identification avec la secte maçonnique, le double rôle de moteur et de mobile, d'exploiteur et d'exploité, attribué à son chef Philippe-Egalité, sont des points historiques de plus en plus indiscutables, mais qu'on aime à voir notés dès l'époque où écrivait Révélière avec cette précision :

« Ce complot, il faut le reconnaître, a été conduit avec une profondeur et une activité qui tiennent du prodige ; il n'a rien été négligé pour en préparer le succès : au moment de la convocation des Etats Généraux, une liste des députés élus fut distribuée par la Loge centrale avec annotation des membres affiliés dont on était fondé à espérer le concours. Quatre cents noms y sont marqués d'un ou deux astérisques. Les plus engagés sont, en outre, signalés par une croix (1). La Fayette et d'Aiguillon, Necker et Saint-Fargeau, Crillon et Montesquiou, y figurent à côté de Siéyès, Robespierre et d'Orléans. D'autres noms s'y trouvent qui, pour être restés plus obscurs, n'en ont pris peut-être qu'une part plus active aux opérations secrètes de la loge suprême.

« Mais longtemps avant que la France fût livrée aux expériences de cette propagande et devînt le principal foyer de l'incendie qui devait embraser l'Europe, l'Allemagne et l'Angleterre en avaient préparé l'explosion et favorisé les progrès. »

Observation très juste ! Vrai nœud de la question ! Il ne faut jamais perdre de vue, dans l'étude analytique de la Révolution, que la nation catholique qui'a eu le malheur de la *concrétiser* en avait contracté le germe secret des nations protestantes et n'a fait que rendre avec usure à l'Europe le mal qu'elle en avait reçu.

« L'initiation de plusieurs princes est un indice suffisant de leur connivence, sinon de leur complicité ; et, bien que leur participation ait pu modifier les tendances de quelques

(1) Voyez à ce sujet *la Machine révolutionnaire et ses principaux moteurs*, par Luny, Paris. En vente à la *Revue Antimaçonnique*.

loges, leur circonspection n'en a pas beaucoup retardé l'irruption.

L'esprit de révolte ayant présidé à leur origine commune, la haine des pouvoirs légaux et le *principe démocratique* sont la pensée fondamentale qui s'allie et survit à toutes les variations. (Persistance du principe démocratique sous les variations révolutionnaires. Excellent diagnostic du mal franc-maçonnique !) Aussi fit-on de vains efforts pour arrêter le torrent qu'on avait négligé de contenir (1) dans un lit renfermé entre des rives plus ou moins exhausées. Les couronnes duciales ou royales promises aux altesses enrôlées, dont on exploitait les trésors et le crédit, n'étaient qu'un leurre dont la victoire eût donné la mesure en payant le concours de ces augustes dupes du même prix qu'en avait recueilli Philippe d'Orléans.

Napoléon lui-même, parvenu à se faire des auxiliaires de toutes les loges d'Italie, les vit toutes se tourner contre lui, dès que sa haute fortune l'abandonna. Les princes affiliés au Tugendbund durent donc voir sans surprise que, lié par des engagements antérieurs, il ne s'appartenait plus et désertait leur cause pour celle des révolutions. Telle est, en effet, l'unique tendance saisissable de toutes les sociétés secrètes dont les statuts ont été révélés et dont les actes ont trahi les espérances. Leur diffusion parmi les nations et sous des invocations diverses a pu faire illusion sur leur entente commune et en réduire plusieurs à l'impuissance ou à la dissimulation. Mais, dès que les comités directeurs leur ont donné le signal, toutes y ont répondu docilement et sont sorties de leur tor-

(1) « Au moment de l'arrestation de MM. de Lemonville et Maret, depuis duc de Bassano, il fut fait une enquête minutieuse des instructions données à ces deux diplomates, dont la mission secrète était d'inoculer à toute l'Italie le levain de la Révolution commencée à Paris. On y acquit la preuve du concours des loges allemandes, lesquelles ne faisaient que développer et généraliser leur plan, en usant de l'appui et des ressources de la France, devenue leur première conquête. L'auteur de cet écrit a eu entre les mains des documents trouvés dans les portefeuilles de ces deux personnages qui confirment pleinement les rapports de MM. Aurelles et Maunsdorff sur les diverses nuances des loges maçonniques. Les deux prisonniers, délivrés par Bonaparte, n'ont d'ailleurs jamais nié leur affiliation ni décliné la responsabilité de leurs actes. » (Note de Louis Révélière.)

(Les événements actuels ne justifient que trop cette persistance clairvoyante de Révélière à dénoncer l'Allemagne luthérienne et illuminée comme le principal foyer d'infection de la France jacobine.)

peur pour concourir, dans la mesure de leur organisation, au grand œuvre de la régénération sociale, c'est-à-dire au renversement de toutes les institutions monarchiques et religieuses. »

Louis Révélière, *les Ruines de la monarchie française*, cours philosophique et critique d'histoire moderne, sur l'invasion des sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe et fait rétrograder la civilisation, avec cette épigraphe : *Cæci sunt et cæcorum duces*. Paris, Lecoffre, 1879, coté à la Bibliothèque nationale L³⁴ 96, 3 vol. in-8° (page 461-464).

Membre de la Chambre des députés sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, Louis Révélière a spécialement étudié l'action de la Franc-Maçonnerie et des sociétés secrètes sous la Restauration, époque à laquelle leur action comprimée s'est exercée dans les véritables conditions de leur nature occulte et souterraine. Cette étude l'a fait remonter naturellement jusqu'à la Révolution française et aux soixante-quinze années qui l'ont précédée. C'est dans cette période néfaste, où s'engage un véritable duel d'irréligion et d'immoralité, que Révélière place avec raison l'incubation de l'œuf révolutionnaire dont 1789 a commencé la terrible éclosion.

Certes, les avertisseurs n'ont pas manqué et se sont suivis en se confirmant, depuis le chevalier de Folard jusqu'à notre classique Barruel, déjà cités plus haut, en passant par les Lefranc (1), les de Luchet (2), les Danican, (3), les Cadet de Gassicourt (4) et bien d'autres encore (5) dont les révélations successives et concordantes, même fortement éloignées, opposent à la critique un ensemble imposant.

Nous n'en recommandons pas moins, avec une insistance toute particulière, à l'attention des incrédules et des indifférents en matière de péril maçonnique, l'ouvrage plus récent dont le titre figure en tête de ce compte rendu. Respirant un grand calme, un parfait équilibre intellectuel, il échappe sensiblement aux excitations, aux exagérations qu'on a reprochées, avec plus ou moins de raison, à certains adversaires

(1) *Le voile levé pour les curieux.*

(2) *Essai sur la secte des illuminés.*

(3) *Le Fléau des tyrans et des septembriseurs, les Brigands démasqués, etc.*

(4) *Le Tombeau de Jacques Molai ou Histoire secrète et abrégée des initiés.*

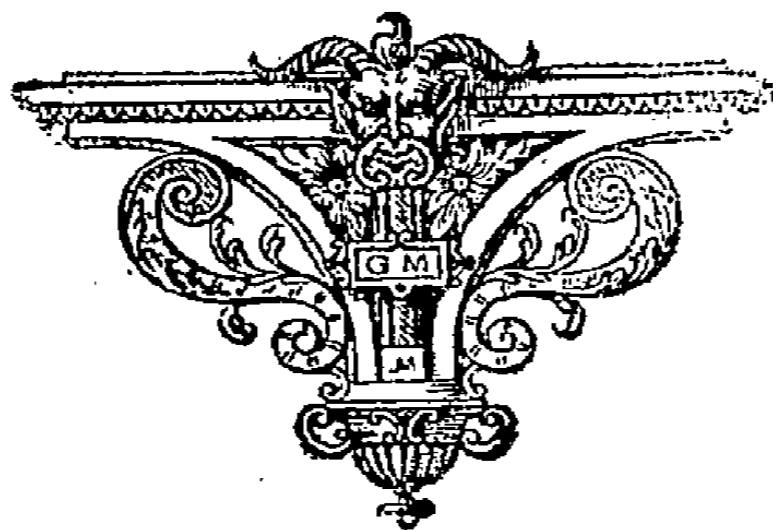
(5) *La Loge rouge, le Secret de 89 (Darragon) ; la Machine révolutionnaire et ses principaux moteurs (Renaissance française).*

de la Franc-Maçonnerie, — tout aussi sincères, mais moins pondérés, — et mérite par là même d'autant plus de crédit, sans parler des avantages que lui confère forcément, en matière d'histoire, sa seule qualité de dernier venu.

Tout concourt donc à faire des *Ruines de la monarchie* un livre très actuel, terriblement actuel, livre qui met en présence, disait excellemment Barbey d'Aurevilly, la Monarchie et la Révolution, comme elles n'y avaient, je crois, été mises jamais, du moins avec cette largeur de vue historique, cette prodigieuse abondance de détails, cette implacable impartialité (*les Historiens*, page 390).

Le jour où, l'expérience révolutionnaire étant enfin terminée, la France voudra réédifier un monument durable sur les ruines glorieuses de son antique monarchie, le livre de Louis Révélière, devenu indispensable à tous les constructeurs, sera vengé d'un trop long oubli par de nombreuses éditions.

ARMAND GRANEL.





TOC

NOUVELLE



ELA va mal.

- Très mal.
- La réaction monte.
- Elle monte.

— Vous avez l'air de prendre la chose bien philosophiquement !

— Que voulez-vous, je suis gras...

— Oui.

— ... Et n'ayant pas le physique des emplois lugubres, je tâche de ne pas me frapper. Vous, mon cher Schöre, vous êtes long, maigre et triste. Le rôle de Jérémie vous sied à merveille.

Un peu froissé, Abraham Schöre se leva, et après avoir arpenté le salon, il vint se planter devant son hôte tout rubicond de l'excellent dîner qu'il venait de lui offrir.

— Béguot, mon ami, lui dit-il, vous avez une idée ?

— Jamais après dîner, affirma l'autre en mâchonnant son cigare.

Schöre haussa les épaules.

— On ne peut jamais causer sérieusement avec vous .

Et à mi-voix, comme s'il pensait tout haut, il ajouta :

— Persécuter les cléricaux, à quoi cela nous a-t-il servi ? Les Evêques, que nous croyions avoir muselés, se redressent de toutes parts. Autrefois l'on avait honte dans le pays d'aller en prison. Maintenant 15 jours de prison se portent comme la Légion d'honneur. Malheur à nous ! malheur ! L'éducation de l'enfant nous échappe ; les hommes mûrs nous combattent ! Que nous reste-t-il ?

Béguot se souleva à demi du fauteuil où il était vautre et dit :

— Donnez-moi, mon cher ami, un second verre de cette excellente fine que vous ne savez pas apprécier à sa juste valeur, et je vous répondrai.

Il se laissa servir, huma longuement l'eau-de-vie, la goûta. Et, comme Schöre, impatienté, lui répétait :

— Eh bien, que nous reste-t-il ?

Il posa son verre, se renfonça dans son fauteuil et répondit :

— La science.

Schöre haussa les épaules. Et le discours de Brunetière ! et les ouvrages d'Henri Poincaré ! La science ! elle était bien finie, la science, au point de vue maçonnique ! C'était une machine de guerre usée, vieillie, vermoulue.

Béguot le laissa s'épancher :

— Tous les prophètes d'Israël parlent par votre bouche, mon pauvre Schöre, lui dit-il ; à vous entendre, l'on croirait qu'il s'agit du peuple de Jérusalem. Réservez vos lamentations pour votre synagogue, ou pour notre loge *Les Vengeurs de Galilée* ; mais ici causons raisonnablement.

Il se redressa et continua.

— La science, mon cher ami, a toujours été notre meilleure auxiliaire. Nous sommes entre nous ; je ne vous parle donc pas, bien entendu, de la vraie science, mais de la science bien présentée.

Il se mit à rire et poursuivit :

— C'est une bonne fille que la science. Elle nous apporte des faits sur lesquels nous philosophons ; et, comme la presse nous appartient à l'heure actuelle, nos réflexions philosophiques ne tournent évidemment pas à la plus grande gloire des cléricaux. Souvenez-vous, Schöre, des magnifiques résultats obtenus par l'Encyclopédie. Souvenez-vous du nombre de discours excellents que nous ont procuré Galilée et sa condamnation. Songez surtout à l'ébranlement considérable que nous avons occasionné à nos adversaires avec l'*Origine des espèces* de Darwin.

— Mais, mon pauvre Béguot, interrompit Schöre, aucun savant sérieux ne croit plus à l'évolution.

— D'accord, mais cela importe peu. Songez que nos instituteurs répandent dans la France entière cette doctrine. Songez que des milliers de petits Français apprennent et récitent tranquillement la liste des ancêtres de l'homme : monade primitive, etc., poisson sans tête, poisson avec tête, etc., singe anthropoïde et homme (1). Quand les curés viendront parler à ces enfants de la création du monde, de la création distincte de l'homme, ils ne seront pas crus. On leur rira au nez.

— Sans doute, sans doute, répondit Schöre ; mais, malheureusement pour nous, nous n'avons jamais pu présenter d'anthropoïde, et...

— ... Et je viens précisément vous en proposer un.

D'étonnement, Schöre s'arrêta dans sa promenade.

— Un vrai ? demanda-t-il.

(1) Absolument authentique.

Béguot éclata de rire :

— Mais, mon Dieu non, pas un vrai. Voyons, Schöre, vous n'avez jamais cru sérieusement qu'il pouvait en exister un vrai.

— Et... et vous le connaissez ? questionna Schöre, se demandant si, une fois de plus, son camarade de loge ne se moquait pas de lui.

— Si je le connais ! s'exclama Béguot ; mais comme je vous connais, mon cher Schöre. Tenez, venez avec moi, nous allons lui faire une visite.

Et entraînant le grand juif, il le fit monter dans une auto, qui les emmena rapidement dans la direction de Vincennes !

Devant une maison d'aspect misérable, la voiture s'arrêta.

— Le professeur Antonino ? demanda Béguot.

— Au troisième au fond de la cour, répondit une voix avinée.

Par un escalier graisseux, les deux maçons parvinrent au logis du professeur, qui ne parut pas autrement étonné de leur visite.

C'était un Italien mielleux et pommadé, qui leur fit les honneurs de sa demeure sordide comme s'il les eût reçus dans un palais.

— Mais il n'a pas du tout l'air d'un anthropoïde, glissa Abraham Schöre à l'oreille de son compagnon.

L'autre éclata de rire.

— Schöre, lui répondit-il, ou vous êtes une vieille bête ou bien vous êtes le plus délicieux des humoristes.

Et s'adressant à Antonino :

— Amenez Toc, lui demanda-t-il.

— *Si Signor*, répondit l'Italien avec grâce, et il passa dans la pièce voisine.

Quelques instants après, il revenait en compagnie d'un être bizarre, presque aussi grand que lui, vêtu à la dernière mode et qui, les yeux fixés sur le professeur, semblait lui demander ses instructions.

— Signor, demanda l'Italien, voulez-vous qu'il patine à roulette ou bien qu'il valse ?

— Non, non, répondit Béguot, cela nous est égal. Apportez une plume et de l'encre et faites-le signer.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Schöre ?

— Un singe, parbleu ! répondit Béguot, un singe de grande espèce admirablement dressé. L'Italien voulait le faire débiter à l'Olympia ; mais je l'ai prié d'attendre, en lui disant que je connaissais acquéreur pour une forte somme.

Et, comme Schöre semblait ne pas comprendre, il ajouta :

— L'acquéreur, c'est vous.

— Moi ? Et que voulez-vous que je fasse de cet animal ?

Le singe, pendant le dialogue, s'était assis sur une chaise, avait tiré un étui à cigarettes de sa poche et, après en avoir offert aux deux amis, il en avait allumé une avec beaucoup d'adresse. Sans doute sa manière de fumer était un peu hâtive, un peu nerveuse ; mais ce qu'avait dit Béguot était juste : le singe était admirablement dressé.

Jouissant de l'étonnement de son camarade, il lui répondit :

— Ce que vous en ferez, je vous l'expliquerai tout à l'heure. Pour le moment, admirez.

L'Italien était revenu, avait disposé une petite table devant son élève, et, lui plaçant un porte-plume dans la main, il fit un geste auquel l'animal obéit aussitôt.

Tirant la langue comme un écolier novice, il traça un trait vertical, puis au-dessus un second trait horizontal de façon à figurer un T. Il prit un temps, se remit à l'ouvrage et dessina un rond. Il s'arrêta encore et traça un deuxième rond qu'il ne termina pas complètement. Avec un peu de bonne volonté, l'on pouvait lire TOC.

— Hein ! qu'en dites-vous ? demanda Béguot.

— Cela aura du succès à l'Olympia.

Béguot haussa les épaules.

— Assistons à la fin de la représentation, dit-il ; ensuite, je rentre avec vous et nous causerons.

Le singe se révéla un merveilleux élève et les deux maçons se retirèrent en félicitant l'Italien.

— Nous vous donnerons réponse demain, dit Béguot en s'en allant.

Le retour fut silencieux ; mais, une fois rentrés dans le salon de Schöre, Béguot exposa son plan.

— Mon cher ami, dit-il, ne laissons pas échapper cette merveille. S'il paraît sur les planches d'un music-hall, l'effet sera perdu. Tout le monde en pensera ce que nous en pensons nous-mêmes, c'est-à-dire que l'animal est très bien dressé ; mais supposons que nous procurions à Toc une place officielle, une place où il remplira un emploi effectif, ne croyez-vous pas que les conséquences en seraient incalculables ? Ah, vous niez l'évolutionnisme ! ah ! vous niez l'être intermédiaire entre le singe et l'homme ! Eh bien, allez à tel endroit et vous trouverez un anthropoïde qui est chargé de telle besogne et qui s'en acquitte parfaitement !... Hein ? qu'en dites-vous ?

Abraham Schöre était songeur.

— Sans doute, sans doute, répétait-il. Seulement voilà : trouver une place où l'on puisse caser un être qui ne sait que manger, fumer et signer, ce n'est guère commode.

Et il ajouta naïvement :

— Je ne vois guère que l'emploi de député...

— C'est bien à quoi j'avais pensé, répondit tranquillement Béguot. Vous êtes vous-même député. Toc sera votre collègue ; vous apprendrez du signor Antonino les gestes nécessaires pour vous en faire obéir.

Et comme Schöre allait protester :

— Deschanel, continua Béguot, sera enchanté de posséder un député muet ; quant à l'achat de la bête et aux frais de l'élection, le Comité Mascuraud se fera un vrai plaisir d'en couvrir les frais, rien que

pour embêter les curés. Donc c'est une affaire entendue. Vous allez héberger Toc, vous prônerez son élection ; il ne me reste plus qu'à lui procurer un état civil, et cela ne va pas être long.

Tandis que le grand juif le regardait d'un air angoissé, il mit en action la sonnerie du téléphone, et Schöre entendit la moitié de dialogue suivante :

— Allo !

—

— Le ministre des colonies ?

—

— C'est moi, Béguot, qui vous parle.

—

— Ce que je veux, c'est que vous m'établissiez un extrait de naissance au nom de Toc, citoyen français...

—

— Non, Toc tout court. Pas de prénom... citoyen français, né au Soudan.

—

— Mais ça m'est égal : né où vous voudrez, pourvu que ce soit au Soudan.

—

— Mais oui, bien entendu, c'est un faux en écriture publique que je vous demande là. Vous pensez bien que si ce certificat pouvait exister réellement, je ne vous aurais pas dérangé ; le moindre garçon de bureau aurait fait mon affaire.

—

— Eh bien oui, c'est bon : vous protestez à cause de la demoiselle du téléphone qui nous écoute peut-être ; je passerai demain vous voir et je vous expliquerai le détail. Tenez les pièces toutes prêtes.

Et quelques semaines plus tard l'on apprenait la candidature du citoyen Toc, qui se présentait pour remplacer le vieux radical Desvaux-Millevache, récemment décédé. Malheureusement, le citoyen Toc tomba malade dès le début de sa campagne électorale, que le vieux pontife Schöre fit à sa place avec un grand dévouement. Le préfet, le sous-préfet, les loges et les sous-loges marchèrent comme un seul homme, et le citoyen Toc fut élu à une grosse majorité.

Les débuts de sa carrière parlementaire furent parfaits. Il serrait sans cesse la main de ses collègues, du président, des dactylographes et des huissiers, et se fit ainsi beaucoup d'amis. Il frappait son pupitre plus brusquement que personne quand il voyait ses voisins claquer le leur, et faisait à la droite d'effroyables grimaces quand la droite montrait le poing à la gauche. En somme, n'eût été l'affection débordante qu'il témoignait à Joseph Reinach, on ne l'eût pas distingué de ses collègues.

La presse anticléricale était dans la joie. Elle commentait les comptes rendus de la Chambre : «...L'orateur est fréquemment interrompu. Le citoyen Toc se fait remarquer par la vigueur de ses invectives...» Ou bien encore :

«... A la buvette, le citoyen Jaurès expose ses idées sur la défense de l'école laïque. Assis auprès de lui, le citoyen Toc approuve silencieusement... »

Dans les loges, Schöre, auquel Béguot avait laissé tout le mérite de l'invention, était l'objet de manifestations sympathiques. Des théosophes lui décernèrent une médaille commémorative sur laquelle on lisait :

« Nos frères encore incomplètement évolués à leur bienfaiteur, à leur ami. »

Béguot, sarcastique et mauvais comme de coutume, fit un article où il tapait avec une impartialité parfaite sur ses amis et sur ses adversaires : après avoir joui de l'étonnement des curés, qui, n'ayant pas encore ouvert de jésuitières pour les anthropoïdes, ne pouvaient évidemment pas diriger les votes du citoyen Toc dans un sens très clérical, il se retournait vers ses alliés et leur déclarait que l'on pouvait bien composer la Chambre uniquement d'anthropoïdes, ou même de singes, ou même d'animaux de toute espèce, sans en changer notablement la physionomie générale. Enfin, jugeant que le pauvre Schöre était trop avancé dans cette histoire pour pouvoir s'en dégager, il terminait en demandant quelle singulière idée avait bien pu traverser la cervelle du fin lettré qu'était Abraham Schöre pour le décider à se mettre en ménage avec le citoyen Toc ; il affirmait, ce qui d'ailleurs était exact, que si le citoyen Toc avait pris certaines manies d'Abraham Schöre, Abraham Schöre, en retour, avait adopté une manie du citoyen Toc qui inquiétait beaucoup ses voisins, qu'il se grattait avec une frénésie menaçante. Et, avec une ironie qui ne pouvait être comprise que par sa victime, il lui demandait directement si, de même que le citoyen Toc, à la suite de lentes évolutions, s'était élevé du rang de singe à celui d'anthropoïde, le citoyen Schöre, par un phénomène inverse de régression, n'était pas en train de descendre du rang de député au rang de singe.

Schöre, ainsi directement mis en cause, expliqua sa conduite dans trois longs articles d'autant plus remarquables que le nom de Dieu y était écrit avec un petit *d* tandis que les mots tels que Science et Progrès étaient écrits avec des majuscules. On y distinguait un dialogue un peu obscur entre l'infini et l'absolu qui, conduits par la Raison (avec un grand R), concluaient définitivement à l'existence du néant. A propos de l'âge approximatif de la Terre, Schöre exposait la vie, les mœurs et les coutumes des trois premières dynasties de Pharaons. Puis, poussant vers les époques incertaines ses investigations scientifiques, il comparait Moïse à une femme-torpille et l'arche à une bouteille de Leyde qui foudroyait les Hébreux assez impru-

dents pour s'en approcher sans être vêtus, comme Moïse et son frère Aaron, de vêtements de lin. Enfin, comme il était juif et que, comme tel, il lui était impossible de se passer sous silence, il se citait en exemple aux siècles à venir. Il se représentait penché sur l'humanité encore indécise du citoyen Toc, le dirigeant dans la voie véritablement humaine, et souffrant pour cette noble cause tous les maux que le Fanatisme et l'Erreur pouvaient déchaîner sur lui.

Evidemment les démangeaisons signalées par Béguot ne cessaient pas...

Devant ces attaques, la presse conservatrice comprit qu'elle devait prendre son attitude des grands jours, et, en de longs articles de tête, elle délaya les pensées suivantes :

Pensée n° 1 : L'Eglise ne semble pas admettre que l'homme descende du singe ; mais nous-mêmes, écrivains conservateurs, n'étant pas théologiens, et craignant par-dessus tout de nous attirer une histoire fâcheuse, nous n'insistons pas et nous passons rapidement à la pensée n° 2.

Pensée n° 2 : La science, dont les progrès font notre admiration, semble bien démontrer que l'homme descend du singe ; mais nous-même, écrivains conservateurs, n'étant pas des savants et craignant comme ci-dessus de nous attirer une histoire désagréable, nous n'insistons pas et nous passons à la pensée n° 3.

Pensée n° 3 (la seule importante) : Il est impossible de conclure, et inflexiblement attachés à nos opinions conservatrices, nous ne concluons pas.

Pour répondre à ces articles, que Schöre et Béguot appelèrent une violente attaque du clan clérical, le citoyen Toc fut désigné pour aller présider une distribution des prix dans un lycée de jeunes filles, et il faillit y périr. Alléché par la belle couleur verte des couronnes, qu'il jugea comestibles, il s'étrangla avec le fil de fer qui les soutenait, et sans le ministre de la marine, qui, fort à propos, put lui offrir un verre d'eau, il serait mort étouffé.

Heureusement, la suite de la cérémonie fit oublier cet incident pénible. Le citoyen Toc présida la distribution des prix avec une telle dignité que maîtresses et élèves en furent vivement émues, et il montra un tel goût pour la science qu'il fallut lui laisser emporter un beau livre rouge dont les tranches dorées l'avaient séduit.

La joie était donc universelle dans le clan anticlérical, lorsqu'éclata à la Chambre le fâcheux événement qui vint troubler cette majestueuse mise en scène.

Ce jour-là, Coutant d'Ivry était à la tribune, et, ses cheveux de fauve rejetés en arrière, il invectivait contre la droite, les yeux hors de la tête. La droite lui répondait suivant l'usage en faisant claquer ses pupitres, lorsque Toc, comprenant mal un ordre de Schöre, se mit lui aussi à troubler l'orateur.

Indigné d'une telle incartade venant de ses amis, Coutant se retourna vers la gauche et son visage était si enflammé, son poing s'abattit avec une telle violence sur la tribune, que le pauvre Toc se leva épouvanté.

Fraternellement, il voulut entraîner Joseph Reinach dans sa retraite en tirant sur les basques de sa jaquette ; mais, constatant que le député des Basses-Alpes ne voulait pas le suivre, et que Coutant à la tribune tonitruait toujours et le menaçait du poing, Toc comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre. Avec une célérité incroyable, il escalada l'une des colonnes de l'hémicycle, sauta par-dessus la tête de deux vieilles dames qui pensèrent en mourir de peur et disparut dans les couloirs.

Depuis cette époque, l'on n'entendit plus parler de lui. Mais, jusqu'aux excellentes élections de 1914, Schöre continuera à voter pour le citoyen Toc ; et l'on prétend même qu'afin de lui éviter toute fatigue il touche aussi les 15.000 francs de son collègue.

DES JONCHERETS.



Le Gérant : Flavien BRENIER.
